

The logo for Antevenio, featuring the company name in a white, sans-serif font. The letter 'O' is stylized with a small orange chevron pointing to the right.

ANTEVENIO

**ANTEVENIO, S.A.**

**COMPTES ANNUELS**  
**au 31 décembre 2020**

Comprend le rapport d'audit sur les comptes  
annuels au 31 décembre 2020

# Antevenio, S.A.

Comptes Annuels et Rapport de Gestion correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Avec le Rapport d'Audit des Comptes Annuels

*(Traduction d'un rapport et des comptes initialement publiés en espagnol et préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en espagnol. En cas de divergence, la version en langue espagnole prévaut)*

## **RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS DÉLIVRÉ PAR UN EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT**

Aux actionnaires d'Antevenio, S.A.:

### **Opinion**

Nous avons audité les comptes annuels d'Antevenio, S.A., (la Société), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de pertes et profits, l'état des changements sur les capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et le mémoire, tous consolidés, correspondants à l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints expriment, par rapport à tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie correspondants à l'exercice clos à ladite date, conformément au cadre normatif d'information financière qui est d'application (identifiés à la note 2 du mémoire) et, notamment, aux principes et critères comptables contenus.

### **Fondement de l'avis**

Nous avons mené à bien notre audit conformément à la réglementation qui régle l'activité d'audit aux comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités selon ces règles sont décrites ci-dessous à la rubrique Responsabilités de l'auteur par rapport à l'audit des comptes annuels de notre rapport.

Nous sommes étrangers à la Société conformément aux exigences morales et d'indépendance, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels en Espagne selon les exigences du règlement de régulation de l'activité d'audit de comptes. Dans ce contexte, nous n'avons pas prêté de services autres que ceux de l'audit des comptes et il n'y a pas eu lieu à des situations ou circonstances qui, conformément aux dispositions de la politique de régulation ci-dessus, auraient affecté l'indépendance nécessaire et pouvant donc l'engager.

Nous considérons que la preuve d'audit que nous avons obtenue fournit une base suffisante et adéquate pour notre avis.

### **Aspects les plus importants de l'audit**

Les aspects majeurs de l'audit sont ceux qui, à notre avis professionnel, ont été considérés comme les risques d'incorrection matérielle les plus significatifs de notre audit des comptes annuels de la période actuelle. Ces risques ont été traités dans le contexte de notre audit de l'ensemble des comptes annuels et dans la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons aucune autre opinion concernant ces risques.

Nous avons déterminé que le risque décrit ci-dessous est le risque le plus important pris en compte dans l'audit et qui doit être signalé dans notre rapport.

### *Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme*

La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant un certain nombre de sociétés contrôlées, le montant des investissements dans le patrimoine et les crédits accordés à des sociétés du groupe étant très important (voir notes 8 et 9 du mémoire ci-joint). Les investissements dans le capital propre net d'un montant de 8 718 milliers d'euros se maintiennent dans des sociétés développant plusieurs activités et sont localisés dans plusieurs pays. En fonction du cadre normatif d'information financière d'application, il faudra évaluer au moins lors de la clôture de l'exercice le besoin de faire des corrections de valorisation sur ces parts par rapport à leur montant récupérable. De la même manière, tel qu'il a déjà été dit, la Société a accordé de grands crédits à long terme à des sociétés du Groupe, d'un montant de 2 141 milliers d'euros au 31 décembre 2020. En fonction du cadre normatif d'information financière d'application, il faudra effectuer de corrections d'estimations au moins lors de la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une évidence objective d'indices de dégradation. Les méthodes permises pour calculer le montant récupérable sont nombreuses et elles exigent le calcul de valeurs raisonnables, le calcul de valeurs actuelles du flux de trésorerie et l'identification de plus-values tacites, domaines dans lesquels il y a un haut degré de jugement et d'estimation, car de petits changements dans les variables et les hypothèses employées peuvent avoir une incidence majeure dans la détermination de celles-ci par rapport aux investissements dans le patrimoine ainsi que dans les crédits accordés.

Nous avons donc considéré ce domaine comme significatif dans notre audit, étant donné que dans la détermination de la valeur récupérable, aussi bien des investissements que des crédits accordés, interviennent des projections de flux de trésorerie futurs préparés par le Groupe, y-compris des estimations de ventes et résultats futurs ainsi que de taux estimés de réduction et croissance à perpétuité.

Nos procédures d'audit ont inclus, parmi d'autres, la compréhension de la procédure suivie par la Société identifiant les indices de dégradation, ainsi que la compréhension de la procédure suivie par la Direction en vue de recueillir les informations qui ont servi de base pour calculer la valeur récupérable et les hypothèses employées. Nous avons analysé les projections de cash flow réalisées et nous avons impliqué les spécialistes de notre compagnie dans la révision d'aspects liés à la méthodologie d'évaluation employée, dans la révision mathématique du modèle et dans l'analyse du caractère raisonnable des hypothèses les plus importantes. Par ailleurs, nous avons évalué si les informations montrées sur les comptes annuels remplissent les exigences du cadre normatif d'information financière applicable.

### **Autres informations : Rapport de gestion**

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion de l'exercice 2020, dont l'établissement est de la responsabilité des administrateurs de la Société et il ne fait pas partie intégrante des comptes annuels.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne porte pas sur le rapport de gestion. Notre responsabilité sur le rapport de gestion, conformément aux exigences du règlement de régulation de l'activité d'audit des comptes, consiste à évaluer et informer de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels, à partir de la connaissance de l'entité obtenue lors la réalisation de l'audit des comptes ci-dessus et hors les informations autre que celles obtenues comme évidence lors de celui-ci. Notre responsabilité consiste également à évaluer et informer si le contenu et le dépôt du rapport de gestion sont conformes au règlement qui est d'application. Si, sur la base du travail que nous avons réalisé, nous concluons qu'il y a des incorrections matérielles, nous sommes obligés de le signaler.

Sur la base du travail que nous avons réalisé, selon ce qui est décrit au paragraphe ci-dessus, les informations contenues dans rapport de gestion coïncident avec celles des comptes annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et leur contenu et leur dépôt sont conformes au règlement d'application.

### **Responsabilité des administrateurs par rapport aux comptes annuels**

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des comptes annuels ci-joints, de telle façon qu'ils montrent l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément au cadre normatif d'information financière applicable à l'entité en Espagne, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent bon pour permettre la préparation de comptes annuels sans aucune incorrection matérielle découlant d'une fraude ou une erreur.

Lors de la préparation des comptes annuels, les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité de la Société pour continuer comme entreprise en activité, mettant en évidence les questions liées à l'entreprise en activité et employant le principe comptable d'entreprise en activité sauf si les administrateurs entendent liquider la Société ou cesser ses opérations, ou s'il n'existe une autre alternative crédible.

### **Responsabilités de l'expert-comptable liées à l'audit des comptes annuels**

Nos buts sont l'obtention d'une sécurité raisonnable de ce que l'ensemble des comptes annuels ne comporte aucune incorrection matérielle découlant d'une fraude ou une erreur, ainsi que la délivrance d'un rapport d'audit avec notre opinion. Une sécurité raisonnable est un degré élevé de sécurité, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément au règlement de régulation de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne décèle toujours une incorrection matérielle, lorsqu'il y en a. Les incorrections peuvent être dues à une fraude ou erreur et sont considérées comme étant matérielles si, individuellement ou de manière agrégée, nous pouvions prévoir raisonnablement qu'elles auraient de l'influence sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se basant sur les comptes annuels.

Faisant partie d'un audit conformément à la réglementation de régulation de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne, nous mettons en œuvre notre avis professionnel et nous gardons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même :

- Nous identifions et estimons les risques d'incorrection matérielle dans les comptes annuels, suite à une fraude ou une erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit pour donner réponse à ces risques et nous obtenons l'évidence d'audit suffisante et appropriée pour fournir une base pour notre opinion. Le risque de ne pas détecter une incorrection matérielle découlant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une incorrection matérielle découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer collusion, falsification, omissions délibérées, déclarations intentionnellement erronées, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons la connaissance du contrôle interne relevant pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit qui seraient appropriées en fonction des circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous évaluons si les politiques comptables mises en pratique sont appropriées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que les informations correspondantes mises en évidence par les administrateurs.

- Nous concluons sur la détermination de si l'emploi, par les administrateurs, du principe comptable d'entreprise en activité est approprié et, sur la base de l'évidence d'audit obtenue, nous concluons sur le fait de l'existence ou l'inexistence d'une incertitude matérielle liée à des faits ou aux conditions pouvant générer de grands doutes sur la capacité de la Société pour continuer comme entreprise en activité. Si nous concluons qu'il y a une incertitude matérielle, il faut souligner sur notre rapport d'audit les informations correspondantes révélées sur les comptes annuels ou, au cas où ces révélations ne seraient pas appropriées, exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont basées sur l'évidence d'audit obtenue jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Néanmoins, les faits ou conditions futurs pourraient justifier le fait que la Société ne soit plus une entreprise en activité.
- Nous évaluons la présentation globale, la présentation structurelle ainsi que le contenu des comptes annuels, y-compris les informations révélées, et si les comptes annuels représentent les transactions et les faits sous-jacents d'une manière qui arrive à exprimer l'image fidèle

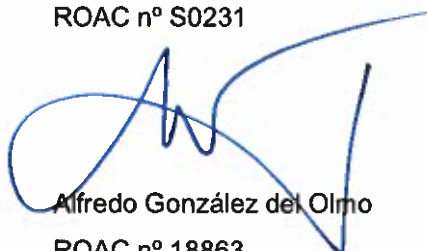
Nous nous mettons en communication avec les administrateurs de l'entité en ce qui concerne, entre autres questions, la portée et le moment de réalisation de l'audit planifié et les principales découvertes de l'audit, ainsi que toute défaillance majeure du contrôle interne décelée lors de l'audit.

Parmi les risques majeurs qui ont fait l'objet de communication aux administrateurs de l'entité, nous déterminons ceux ayant été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les risques majeurs.

Ces risques sont décrits dans notre rapport d'audit sauf si les dispositions légales ou réglementaires interdisent la divulgation publique de la question.

Grant Thornton, S.L.P., Sociedad Unipersonal

ROAC n° S0231



Alfredo González del Olmo

ROAC n° 18863

14 avril 2021

**ANTEVENIO S.A.**

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Comprend le rapport d'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2020

**ANTEVENIO S.A.**  
Bilan  
**au 31 décembre 2020**  
(Libellé en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>11 273 188</b>	<b>16 731 564</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>5 587</b>	<b>9 054</b>
Applications informatiques		5 587	9 054
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5</b>	<b>89 140</b>	<b>187 580</b>
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		89 140	187 580
<b>Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme</b>		<b>10 858 785</b>	<b>16 216 963</b>
Instrument de capitaux propres	<b>9</b>	8 717 691	14 837 464
Crédits aux entreprises du groupe et associées à long terme	<b>8.1 et 19</b>	2 141 094	1 379 499
<b>Investissements financiers à long terme</b>	<b>8.1</b>	<b>7 485</b>	<b>55 873</b>
Crédits aux entreprises		-	29 991
Autres actifs financiers		7 485	25 882
<b>Actifs pour impôts différés</b>	<b>14</b>	<b>312 191</b>	<b>262 094</b>
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>5 416 602</b>	<b>3 147 466</b>
<b>Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser</b>		<b>3 334 243</b>	<b>1 723 774</b>
Clients pour ventes et prestation de services	<b>8.1</b>	39 587	18 726
Clients, entreprises du groupe et associées	<b>8.1 et 19</b>	2 999 438	1 697 761
Débiteurs divers		294 134	-
Personnel	<b>8.1</b>	1 084	7 287
<b>Investissements dans les entreprises du groupe et associées à court terme</b>	<b>8.1 et 19</b>	<b>1 612 384</b>	<b>290 826</b>
Valeurs représentatives de dette		1 612 384	290 826
<b>Investissements financiers à court terme</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations à court terme</b>		<b>9 001</b>	<b>91 836</b>
<b>Trésorerie et autres actifs liquides équivalents</b>	<b>8.1</b>	<b>460 974</b>	<b>1 041 030</b>
Trésorerie		460 974	1 041 030
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 689 791</b>	<b>19 879 030</b>



ANTEVENIO S.A.  
Bilan  
au 31 décembre 2020  
(Libellé en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31.12.2020	31.12.2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 349 654</b>	<b>13 522 043</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>11</b>	<b>8 349 654</b>	<b>13 522 043</b>
<b>Capital</b>		<b>819 099</b>	<b>231 412</b>
Capital émis		819 099	231 412
<b>Prime d'émission</b>	<b>11.2</b>	<b>-</b>	<b>8 189 787</b>
<b>Réserves</b>	<b>11.2</b>	<b>12 702 945</b>	<b>3 748 926</b>
Légales et statutaires		46 282	46 282
Autres réserves		12 656 663	3 702 644
<b>(Actions et participations propres au capital)</b>	<b>11.2 d</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3</b>	<b>(5 172 390)</b>	<b>1 351 918</b>
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 090 360</b>	<b>2 505 930</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>8.2.2</b>	<b>1 840 360</b>	<b>2 505 930</b>
Dettes envers des établissements de crédit		429 243	
Créances pour bail financier		14 936	24 185
Autres passifs financiers	<b>8.2</b>	1 396 181	2 481 745
<b>Dettes envers des sociétés du groupe à long terme.</b>	<b>8.2 et 19</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>6 249 779</b>	<b>3 851 057</b>
<b>Provisions à court terme</b>		<b>15 000</b>	<b>-</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>8.2</b>	<b>257 494</b>	<b>64 346</b>
Dettes envers des établissements de crédit		74 730	15 530
Créances pour bail financier		10 211	21 376
Autres passifs financiers		172 553	27 440
<b>Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme</b>	<b>8.2 et 19</b>	<b>4 788 424</b>	<b>2 946 323</b>
<b>Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer</b>		<b>1 188 861</b>	<b>840 388</b>
Fournisseurs	<b>8.2</b>	228 659	218 326
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées	<b>8.2 et 19</b>	80 723	65 485
Créditeurs variés	<b>8.2</b>	512 112	192 715
Personnel (rémunérations en instance de paiement)	<b>8.2</b>	164 176	148 990
Passifs pour impôt courant	<b>14</b>	28 404	28 404
Autres dettes auprès des administrations publiques	<b>14</b>	174 539	177 151
Avances de clients	<b>8.2</b>	248	9 317
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>16 689 791</b>	<b>19 879 030</b>

**ANTEVENIO S.A.**  
**Compte de pertes et profits**  
**Correspondant à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020**  
**(Libellé en euros)**

	Note	31.12.2020	31.12.2019
<b>OPÉRATIONS CONTINUES</b>			
<b>Montant net du chiffre d'affaires :</b>	<b>15.c</b>	<b>2 174 020</b>	<b>2 503 540</b>
Prestations de services		2 174 020	2 503 540
<b>Approvisionnements :</b>		<b>(4 250)</b>	<b>33 569</b>
Travaux réalisés par d'autres entreprises		(4 250)	33 569
<b>Dépenses de personnel :</b>		<b>(991 472)</b>	<b>(1 572 744)</b>
Salaires, rémunérations et assimilés		(825 413)	(1 318 763)
Charges sociales	<b>15.a</b>	(166 059)	(253 981)
<b>Autres frais d'exploitation</b>		<b>(1 927 156)</b>	<b>(1 416 027)</b>
Services extérieurs		(1 911 811)	(1 416 027)
Pertes, détérioration et variation des provisions pour opérations commerciales		(15 345)	-
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>5 et 6</b>	<b>(69 738)</b>	<b>(67 936)</b>
<b>Dépréciation et résultats des cessions d'actifs immobilisés</b>		<b>(42 014)</b>	<b>-</b>
<b>Autres résultats</b>		<b>(34 655)</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(895 264)</b>	<b>(519 598)</b>
<b>Recettes financières :</b>	<b>15.b</b>	<b>1 096 093</b>	<b>2 077 900</b>
De participations aux instruments de patrimoine		850 000	2 048 400
D'entreprises du groupe et associées		850 000	2 048 400
De valeurs négociables et autres instruments financiers		246 093	29 500
D'entreprises du groupe et associées		19 826	22 461
De tiers		226 267	7 039
<b>Dépenses financières :</b>	<b>15.b</b>	<b>(106 778)</b>	<b>(45 430)</b>
Dettes auprès de tiers		(59 250)	(33 679)
Dettes envers des sociétés du groupe et associées		(47 528)	(11 751)
<b>Différences de change</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>(4 948)</b>
<b>Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers</b>		<b>(5 387 191)</b>	<b>(288 493)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>(4 397 865)</b>	<b>1 739 029</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>(5 293 129)</b>	<b>1 219 431</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>14</b>	<b>139 549</b>	<b>137 405</b>
<b>Autres taxes</b>		<b>(18 811)</b>	<b>(4 918)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(5 172 391)</b>	<b>1 351 918</b>

ANTEVENIO S.A.  
 État de variation des capitaux propres correspondants  
 Correspondant à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020

A) ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES RECONNUES

	31.12.2020	31.12.2019
<b>RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>	(5 122 390)	1 351 876
Recettes et dépenses imputées directement aux capitaux propres	-	-
<b>B) TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE</b>		
Virements au compte de pertes et profits	-	-
<b>C) TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS</b>		
<b>TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS</b>	(5 122 390)	1 351 876

B) ÉTAT TOTAL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital statutaire	Prime d'émission	Réserves	(Actions et participations propres au capital)	Autres instruments des capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs d'exercices antérieurs	Total	
<b>SOLDE DÉBUT 2019</b>	231 412	8 189 787	4 549 029	-	114 300	225 329	559 449	-	13 640 707
<b>Total recettes et frais reconnus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.</b>	-	-	(1 359 552)	114 300	(225 329)	-	-	-	(1 470 581)
Opérations avec des actions propres	-	-	(97 303)	114 300	(225 329)	-	-	-	(208 332)
Distribution de dividendes	-	-	(1 262 249)	-	-	-	-	-	(1 262 249)
<b>Autres variations des capitaux propres.</b>	-	-	-	-	-	1 351 918	-	-	1 351 918
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	1 351	-	-	1 351
Autres opérations	-	-	559 449	-	-	918	-	-	918
	-	-	-	-	-	(559 449)	-	-	-
<b>SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2019</b>	231 412	8 189 787	3 748 926	-	-	1 351 918	-	-	13 522 043
<b>Total recettes et frais reconnus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec des actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres variations des capitaux propres.</b>	-	-	-	-	-	5 122 390	-	-	5 122 390
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	5 122 390	-	-	5 122 390
Autres opérations	587 687	(8 189 787)	8 954 019	-	-	-	-	-	1
	-	-	-	-	-	(1 351 918)	-	-	-
<b>SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2020</b>	819 099	-	12 702 945	-	-	(5 122 390)	-	-	8 399 654

**ANTEVENIO S.A.**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL**  
**CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 (exprimés en euros)**

<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>A) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>(617 944)</b>	<b>(925 335)</b>
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>		<b>(5 293 129)</b>	<b>1 219 389</b>
<b>Ajustements du résultat</b>		<b>4 482 948</b>	<b>(2 259 430)</b>
a) Amortissement des immobilisations	<b>5 et 6</b>	69 738	67 936
b) Corrections d'évaluation pour détérioration		5 387 191	-
c) Écart de provisions		15 345	-
c) Résultats pour cessions et aliénations d'instruments financiers		-	-
d) Recettes financières	<b>14.b</b>	(1 096 093)	(2 077 902)
e) Dépenses financières	<b>14.b</b>	106 778	45 431
f) Différences de change	<b>12</b>	(11)	4 948
g) Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers		-	-
h) Autres résultats		-	(299 843)
<b>Modifications du flux de capital</b>		<b>(797 079)</b>	<b>(1 099 287)</b>
a) Débiteurs et autres comptes à encaisser		(1 339 945)	(735 205)
b) Autres actifs courants		(188 035)	(315 719)
c) Crédoeurs et autres comptes à payer		682 513	142 049
d) Autres actifs et passifs non courants		48 388	(190 412)
<b>Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>989 315</b>	<b>925 458</b>
a) Paiement intérêts		(106 778)	(45 431)
b) Prélèvement des intérêts		1 096 093	1 154 364
c) Prélèvements (paiements) correspondant aux impôts sur les bénéfices		-	(183 475)
d) Recouvrement de dividendes		-	-
<b>B) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(9 845)</b>	<b>(81 959)</b>
<b>Paiements pour investissements</b>		<b>(9 845)</b>	<b>(81 959)</b>
a) Entreprises du groupe et associées		-	-
b) Immobilisations incorporelles	<b>6</b>	-	(5 998)
c) Immobilisations corporelles	<b>5</b>	(9 845)	(75 961)
d) Autres actifs financiers		-	-
e) Entreprises du groupe et associées		-	-
<b>Prélèvements des désinvestissements</b>		-	-
a) Immobilisations corporelles		-	-
b) Autres actifs financiers		-	-
c) Entreprises du groupe et associées		-	-
<b>C) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>47 734</b>	<b>2 716 495</b>
<b>Encaissements et paiements pour instruments de patrimoine</b>		<b>(316 658)</b>	<b>(316 658)</b>
a) Acquisition d'instruments de capitaux	<b>21</b>	-	(316 658)
b) Émission d'instruments de patrimoine	<b>19</b>	-	-
<b>Encaissements et paiements pour instruments de passif financier</b>		<b>47 734</b>	<b>2 109 615</b>
a) Émission		-	2 477 114
b) Remboursement et amortissement		47 734	(367 499)
<b>Recouvrements des dividendes et rémunérations d'autres instruments de capitaux</b>	<b>14.b</b>	<b>923 538</b>	<b>923 538</b>
<b>Paiements suite à la distribution de dividendes</b>	<b>3 et 11</b>	<b>(1 262 249)</b>	<b>(1 262 249)</b>
<b>D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE</b>		<b>(4 948)</b>	<b>(4 948)</b>
<b>E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS</b>		<b>(580 056)</b>	<b>442 004</b>
<b>Trésorerie ou équivalents au début de l'exercice.</b>		<b>1 041 030</b>	<b>599 026</b>
<b>Trésorerie ou équivalents à la fin de l'exercice.</b>		<b>460 974</b>	<b>1 041 030</b>

**ANTEVENIO S.A.**

**COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

## **ANTEVENIO S.A.**

### **MÉMOIRE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

#### **NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉS ET RÉGIME LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ**

##### **a) Constitution et régime légal**

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », en se transformant en société anonyme et en modifiant sa dénomination par celle de I –Network Publicidad, S.A. en date du 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société par la dénomination actuelle.

##### **b) Activités et siège social**

Son objet social est la réalisation des activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont propres d'agences de publicité générale, pouvant réaliser tout type d'actions, de contrats et d'opérations et, en général, adopter toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement ou qui sont jugées nécessaires ou appropriées à l'accomplissement dudit objet social. Les activités de son objet social pourront être menées, totalement ou partiellement, par la Société, tant de façon directe que de façon indirecte, ou par la prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La société a son siège social à Apolonio Morales, 13c, Madrid. Le changement de siège social a eu lieu le 30 septembre 2020 et a été une conséquence des mesures adoptées pour atténuer l'impact de COVID, qui consistaient à réduire les dépenses de location opérationnelle en unifiant les bureaux avec d'autres sociétés du groupe. La société fait partie du groupe Antevenio S.A. et de ses sociétés contrôlées, dont l'activité consiste à réaliser des activités liées à la publicité sur Internet, à être la société mère du groupe et à déposer les comptes annuels individuels au registre du commerce de Madrid. Les comptes annuels d'Antevenio, S.A. et sociétés contrôlées pour l'exercice 2019 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société mère le 1er juillet 2020 et déposés au registre du commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis l'exercice 2007.

La Société réalise un volume significatif de soldes et transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

##### **c) Régime juridique**

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

## **NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

### **a) Image fidèle**

Les Comptes annuels correspondants au 31 décembre 2020 ont été obtenus à partir des registres comptables de la Société et ils ont été élaborés conformément à la législation commerciale en vigueur et aux règles établies dans le Plan général de comptabilité approuvé par le Décret royal 1514/2007, du 16 novembre, et ses modifications introduites par le Décret royal 1159/2010, du 17 septembre et par le Décret royal 602/2016, du 2 décembre, dans le but de montrer l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats, des changements sur les capitaux propres et des flux de trésorerie correspondants à l'exercice.

### **b) Principes comptables appliqués**

Les états financiers ci-joints ont été élaborés conformément aux principes comptables établis dans le code du commerce espagnol et le plan comptable national espagnol.

Aucun principe comptable et aucun critère d'évaluation obligatoire, ayant un effet important, n'a été omis lors de leur préparation.

### **c) Impact de la Covid-19**

En raison de la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), il est important de tenir compte de la prise en compte de nouvelles informations et d'informations détaillées expliquées ci-dessous en relation avec les objets suivants :

#### **Concessions de location**

De même, l'effet d'un plus grand degré de télétravail au sein de son personnel a entraîné la non-utilisation de certains espaces de bureaux, ce qui a conduit à des résiliations et à des économies de coûts de location.

En raison de ce traitement, Antevenio S.A. a comptabilisé une charge inférieure au cours des mois pour refléter les changements liés à la COVID-19.

#### **Aides gouvernementales**

En réponse à la pandémie causée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement espagnol a approuvé une série de mesures auxquelles Antevenio S.A. avait droit, établies dans le décret-loi royal 9/2020, du 27 mars, en relation avec la suspension des contrats de travail.

Concrètement, Antevenio S.A. a bénéficié de l'une des mesures approuvées par le règlement susmentionné et, concrètement, pratiquement tous les travailleurs d'Antevenio S.A. ont été inscrits dans leurs ERTE respectifs du 1er mai au 31 décembre. Ce ERTE a, en moyenne, entraîné une réduction de 20 % des heures de travail, avec les économies de coûts salariaux qui en découlent. Cependant, l'entreprise a complété le salaire de tous les travailleurs partiellement de mai à octobre (les deux inclus), ainsi que 100 % du salaire d'octobre à décembre 2020.

D'autre part, le Décret-loi Royal 8/2020 du 17 mars a approuvé, dans son article 29, une ligne de garanties de l'État d'un montant maximal de 100 000 millions d'euros, du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique, pour faciliter le maintien de l'emploi et atténuer les effets économiques de la crise sanitaire. Les garanties seraient accordées aux financements octroyés par les institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit et aux liquidités des entreprises et des indépendants pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie.

Les accords du Conseil des ministres du 24 mars, 10 avril, 5 mai, 19 mai et 16 juin 2020 établissent l'activation des tranches de la ligne de financement, qui sont réparties comme suit :

- PME et indépendants : 67 500 millions d'euros
- Entreprises non-PME : 25 milliards d'euros
- Secteur du tourisme et activités connexes : 2 500 millions d'euros pour les indépendants et les PME.
- Acquisition ou location ou crédit-bail de véhicules automobiles de transport routier à usage professionnel : 500 millions d'euros pour les indépendants et les entreprises.

Cette ligne de garanties de l'État pour les entreprises et les travailleurs indépendants du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique est gérée par l'Institut de crédit officiel par le biais des institutions financières qui accordent des financements aux entreprises et aux travailleurs indépendants pour atténuer les effets économiques de la pandémie, en aidant la liquidité et en couvrant les besoins en fonds de roulement des travailleurs indépendants, des PME et des entreprises, afin de maintenir l'activité productive et l'emploi.

Les entreprises peuvent avoir accès à ces garanties par l'intermédiaire de leurs institutions financières, en formalisant de nouvelles opérations de financement ou en renouvelant des opérations existantes.

Antevenio S.A. a pu accéder à ce financement de l'Institut de Crédit Officiel, garanti par les garanties correspondantes de l'État, selon le détail suivant :

- Prêts ICO : Liste des prêts ICO obtenus auprès de différentes institutions financières Prêts ICO:

Groupe	Produit	Montant
Antevenio	Prêt ICO	500 000

- Lignes de crédit ICO : Liste des polices de crédit ICO obtenues auprès de différentes institutions financières :

Groupe	Produit	Montant
Antevenio	Politique ICO	500 000



Les prêts ICO formalisés ont un délai de grâce de 12 mois. La possibilité de profiter du report de l'échéance initiale des garanties de l'Institut de crédit officiel, approuvé par la résolution du 25 novembre 2020, du secrétaire d'État à l'Économie et au Soutien aux entreprises, est en cours d'évaluation. Bien qu'aucune information supplémentaire ne soit disponible à ce stade sur le délai de grâce final et le coût financier plus élevé impliqué, le coût financier plus élevé ne devrait pas être significatif.

Divulgarion des événements ultérieurs : Comme nous l'avons expliqué dans le rapport de gestion, notre solidité financière, la diversité de nos produits, les investissements réalisés au cours des années précédentes et les processus d'intégration menés à bien, nous permettent d'espérer un renforcement de notre leadership et de continuer à gagner des parts de marché. Au cours de l'année 2021, la visibilité reste limitée, mais la tendance des affaires suggère un dynamisme similaire à celui du quatrième trimestre 2020.

**d) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle**

Conformément à la réglementation légale en vigueur en matière comptable, les Comptes Annuels sont présentés exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

**e) Comparaison de l'information**

Ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentent des chiffres comparatifs pour 2019, qui faisaient partie des états financiers 2019 approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1er juillet 2020. Par conséquent, les éléments des différentes périodes sont comparables et homogènes.

**f) Regroupement de postes**

En vue de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux nets et du tableau des flux de trésorerie, lesdits états financiers sont présentés de façon regroupée, en présentant les analyses requises dans les notes correspondantes du mémoire.

**Responsabilité des informations et des estimations réalisées**

La préparation des Comptes annuels joints oblige à faire des jugements de valeur, des estimations et des assumptions qui concernent l'application de politiques comptables et les soldes d'actifs, passifs, recettes et dépenses. Les estimations et les prévisions sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont considérés raisonnables eu égard des circonstances. Les estimations et les prévisions sont révisées de façon permanente ; les effets des révisions des estimations comptables sont reconnus durant la période où elles sont réalisées, si celles-ci n'affectent que cette période, ou à la période de la révision et future, si la révision les affecte.

Dans l'élaboration des comptes annuels correspondants au 31 décembre 2020, nous avons réalisé des estimations afin d'évaluer quelques actifs, passifs, recettes, dépenses et engagements qui y apparaissent enregistrés. Ces estimations concernent essentiellement :

- Évaluation de pertes éventuelles par dépréciation de certains actifs (note 4c).
- Évaluation d'éventuelles pertes lors de la détermination de la valeur récupérable des investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multi-groupe et associées où il a été utilisé des projections de flux de trésorerie futurs, avec des rentabilités, des taux de remise et autres variables et assumptions établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation dudit investissement (notes 4e et 9)
- La vie utile des actifs matériels et incorporels (notes 4a et 4b).
- Le montant de certaines provisions (note 4i)

Malgré le fait que ces estimations ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 31 décembre 2020, il est possible que la disposition d'information supplémentaire ou le fait et circonstances externes obligent à modifier les hypothèses employées pour la réalisation de ces estimations comptables au long des prochains exercices, ce qui serait fait progressivement, en reconnaissant les effets du changement d'estimation sur le compte de pertes et profits futurs. En marge du processus d'estimations systématiques et de leur révision périodique, nous menons à bien certains jugements de valeur parmi lesquels nous pouvons souligner ceux en rapport avec l'évaluation de l'éventuelle détérioration des actifs, des provisions et des passifs contingents.

### **NOTE 3. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT**

La proposition de répartition du bénéfice obtenu par la Société au cours de l'exercice 2020, formulée par le Conseil d'administration de la Société pour être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, est la suivante :

<b><u>Base de partage</u></b>	
Pertes et profits (perte)	(5 172 391)
Total	<u>(5 172 391)</u>
<b><u>Application</u></b>	
Aux résultats négatifs d'exercices antérieurs	(5 172 391)
Total	<u>(5 172 391)</u>

### **Distribution de dividendes :**

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « *les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes* ».

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a bénéficié de certaines subventions en raison de la pandémie de covid19 : Les ERTES dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

Le 19 juin 2019, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende imputé sur les réserves volontaires à hauteur de 0,30 euro par action, soit un total de 1 262 248,50 euros entièrement libérés.

La proposition de répartition du bénéfice pour 2019 approuvée lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1er juillet 2020 était la suivante :

**Base de partage**

Pertes et profits (bénéfice)	1 351 918
Total	1 351 918

**Application**

Réserves volontaires	1 351 918
<b>Total</b>	<b>1 351 918</b>

#### **NOTE 4. NORMES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION**

Les règles d'évaluation principales utilisées par la Société dans l'élaboration de ses Comptes Annuels le 31 décembre 2020, conformément à celles établies par le Plan général de Comptabilité, ont été celles ci-dessous :

##### **a) Immobilisations incorporelles**

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subis.

Ils sont évalués par leur coût de production ou au prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé et moins le montant cumulé des pertes par dépréciation de la valeur.

##### **Propriété industrielle**

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour lesquels il a été obtenu le brevet ou assimilé, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Elles sont amorties linéairement au cours de sa vie utile, à raison de 20 % par an.

##### **Applications informatiques**

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourus au long de la période sont enregistrés sur le Compte de Pertes et Profits.

##### **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections évaluatives liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais d'entretien et de maintenance encourus au long de la période sont chargés sur le Compte de Pertes et Profits. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la capacité, de la productivité ou par un prolongement de la durée de vie sont capitalisés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminés des comptes.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, le cas échéant, sont amorties de façon linéaire en distribuant les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle la Société espère les utiliser, selon le tableau suivant :

	31/12/2020		31/12/2019	
	Pourcentage annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10
Équipements informatiques	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10

Le montant dans les registres comptables d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de leur cession ou disposition d'une autre façon ou encore lorsque l'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de leur usage, de leur cession ou de leur disposition d'une autre façon.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence entre le montant net, le cas échéant, des coûts de vente obtenus par cession ou par disposition d'une autre façon, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel cela se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne peuvent pas être séparés de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile correspondant à la durée la plus courte entre la durée du contrat de location, y compris la période de rénovation s'il existe des preuves que celle-ci se produira, et la durée de vie économique de l'actif.

### **c) Détérioration de la valeur des immobilisations incorporelles et corporelles**

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux).

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, par le biais dudit « test de détérioration » s'il existe des indices selon lesquels une immobilisation corporelle ou incorporelle, dont la durée de vie est indéfinie, ou le cas échéant une unité génératrice de trésorerie, peuvent s'être détériorées, et dans ce cas, le montant récupérable est évalué en réalisant les corrections de valeurs correspondantes.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Cette reprise d'une dépréciation est reconnue comme une recette au compte de profits et pertes.

#### **d) Locations et autres opérations similaires**

La Société classe une location comme une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de location ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

##### **d.1)Crédit-bail**

Dans les opérations de crédit-bail dans lesquelles la Société intervient en tant que locataire, la Société comptabilise un actif sur le bilan selon la nature du bien objet du contrat et un passif pour le même montant, qui est la quantité la moins élevée entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle au début du bail des sommes minimales convenues, y compris l'option d'achat. Les paiements pour risques, le coût des services et les taxes répercutées par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière est imputée sur le compte des résultats consolidés de l'exercice dans lequel elle est générée, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements pour risques sont comptabilisés comme charges de l'exercice dans lequel ils surviennent.

Les actifs comptabilisés pour ce type d'opération sont amortis en suivant les mêmes critères que ceux qui sont impliqués à l'ensemble des actifs corporels (ou incorporels), selon leur nature.

##### **d.2)Location simple**

Les dépenses dérivées des accords de location simple sont comptabilisées sur le compte de résultat au cours de l'exercice où elles sont facturées.

#### **e) Instruments financiers**

La Société ne reconnaît qu'un instrument financier dans son bilan lorsqu'elle devient une partie obligée du contrat ou l'acte juridique concerné, conformément aux clauses de celui-ci.

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument du patrimoine conformément au fond économique du marché contractuel et avec les définitions d'actif financier, passif financier ou d'instrument du patrimoine.

La société classe les instruments financiers dans les différentes catégories tenant compte des caractéristiques et des intentions de la Société au moment de leur reconnaissance initiale.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, seront classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes.
2. Investissements dans le patrimoine d'entreprises du Groupe, multigroupes et d'entreprises liées.

Les principaux instruments financiers de la société se correspondent avec les espèces et autres actifs liquides équivalents, prêts et postes à encaisser et débits et lots à payer et des investissements dans le patrimoine d'entreprises du groupe.

#### **e.1) Espèces et autres actifs liquides équivalents**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan comprennent les espèces en caisse et les comptes bancaires, les dépôts à vue et les autres investissements très liquides avec une échéance de moins de trois mois. Ces postes sont enregistrés à leur coût historique, qui ne diffère pas de beaucoup de leur valeur de réalisation.

#### **e.2) Prêts et postes à encaisser et débits et postes à payer**

##### e.2.1) Prêts et postes à encaisser

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Crédits par opération commerciales : actifs financiers générés pour la vente de biens et la prestation de services pour opérations de trafic, et

Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas les actifs financiers pour lesquelles la Société pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de la valeur du crédit. Ces derniers sont classés comme étant disponibles à la vente.

### e.2.2) Débits et postes à payer

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;
- b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers que, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et passifs financiers compris dans ce catégorie sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comportent pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les acomptes et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les débours exigés sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidité ne s'avère pas important.

Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti. Les intérêts produits sont comptabilisés dans le compte de résultat, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de trésorerie estimés futurs en rapport avec cet actif.

### **e.3) Investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, associées et multi-groupe**

Y compris les investissements dans le patrimoine des entreprises sur lesquelles il y a un contrôle (entreprises du groupe) d'ensemble moyennant un accord statutaire ou contractuel avec un ou plusieurs actionnaires (entreprise multi-groupe) ou il est exercé une influence significative (entreprises associées).

Au départ, ces investissements sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Par la suite, ils sont évalués à leur prix coûtant, moins, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation en raison des pertes de leur valeur.

À la clôture de l'exercice et lorsqu'il y a une constatation objective que la valeur comptable d'un investissement ne sera pas récupérable, les corrections d'évaluation nécessaires seront apportées.



Le montant de la correction évaluative est déterminé comme la différence entre la valeur comptable et le montant récupérable, entendant ce dernier comme le plus grand montant entre sa valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs dérivés de l'investissement, calculé moyennant l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par l'entreprise participée, en provenance tant de ses activités ordinaires que de son aliénation ou cessation par rapport aux comptes.

Sauf s'il existait une meilleure preuve du montant récupérable des investissements, lors de l'estimation de la détérioration il sera pris en considération le patrimoine net de l'entité participée, corrigé par les plus-values tacites existantes à la date de l'évaluation.

Le cas échéant, lors de la détermination du patrimoine net des sociétés participées aux fins de ce qui a été indiqué à l'alinéa précédent, il a été tenu en compte dans les cas où la Société participée participerait à son tour dans une autre, celui qui découle des comptes annuels consolidés élaborés en appliquant les critères inclus dans le Code de commerce et ses normes de développement.

Les corrections d'évaluation en raison de la perte de la valeur et, le cas échéant, leur compensation sont enregistrées comme des charges ou des produits, respectivement, dans le compte de résultat. La compensation de la perte de valeur aura comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait reconnue à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

#### **e.4) Reclassement des actifs financiers**

Les actifs financiers inclus initialement dans la catégorie de maintenus pour négocier ou à valeur raisonnable avec des changements sur le Compte des pertes et profits, ne peuvent pas être reclassés dans d'autres catégories, ni de celles-ci dans celles-là, sauf quand il soit pertinent de classer l'actif comme un investissement sur le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupe ou associées.

#### **e.5) Cessation des actifs financiers**

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expirent ou quand les droits contractuels sont cédés sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété sont transférés de façon substantielle.

Lorsqu'un actif financier est rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issu du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

#### **e.6) Cessation de passifs financiers**

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

#### **e.7) Intérêts et dividendes reçus d'actifs financiers**

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordés par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

#### **e.8) Cautions remises**

Les cautions remises par baux opérationnels et prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé sont enregistrés comme un paiement anticipé pour le bail ou la prestation du service. En cas de cautions remises à court terme, elles seront évaluées pour le montant déboursé.

Les cautions remises par baux opérationnels sont évalués à leur valeur raisonnable.

#### **e.9) Détérioration de la valeur d'actifs financiers**

Un actif financier ou groupe d'actifs financiers est détérioré et il s'est produit une perte par détérioration, s'il existe une preuve objective de la détérioration résultant d'un ou plusieurs événements qui ont survenu après la reconnaissance initiale de l'actif et cet événement ou événements qui ont provoqué la perte ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La Société suit le critère d'enregistrer les corrections évaluatives pertinentes par détérioration d'emprunts et postes à encaisser et instruments de dette, quand il s'est produit une réduction ou retard par rapport aux flux de trésorerie estimés futurs.

De même, dans le cas des instruments du patrimoine, il existe une détérioration de la valeur quand il se produit le manque de récupérabilité de la valeur comptable de l'actif.

#### **f) Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère**

Les transactions en devises sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, aux taux de change comptant en vigueur à la date de leur réalisation.

À la clôture de chaque période, les actifs et les passifs non monétaires évalués à leur valeur raisonnable, sont évalués en appliquant le taux de change de la date de détermination de la valeur raisonnable, c'est-à-dire, à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes et les profits découlant des changements dans l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus directement sur le patrimoine net, toute différence de change est reconnue également de manière directe sur le Patrimoine net. Au contraire, lorsque les pertes ou profits découlant des changements sur l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus sur le Compte de Pertes et Profits de l'exercice, toute différence de change est reconnue sur le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère ont été convertis en euros en appliquant le taux existant à la clôture de l'exercice, tandis que les non monétaires évalués à coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change de la date où les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion en euros des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en résultat.

#### **g) Impôts sur les bénéfices**

À partir de l'exercice 2013 et jusqu'à l'exercice 2016, les sociétés du Groupe sises en Espagne payaient des impôts sous le régime spécial de Consolidation fiscale, dans le groupe dont la Société est à la tête.

Le 30 décembre 2016 la réunion du Conseil d'Administration a été tenue indiquant que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. ("ISP") est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 11), et que en vertu des dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014, du 27 de novembre, de l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé l'incorporation de la Société depuis la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que société indépendante du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité ISP.

La charge ou le produit de l'impôt sur les bénéfices est calculé en additionnant la charge ou le produit de l'impôt courant à la partie correspondant à la charge ou au produit de l'impôt différé.

L'impôt courant est la somme résultant de l'application du taux de l'impôt sur la base imposable de l'exercice. Les abattements et les autres avantages fiscaux sur l'impôt à payer, sauf les retenues et les avances, ainsi que les pertes fiscales compensables des exercices précédents appliquées effectivement dans l'exercice, entraîneront une baisse de l'impôt courant.

Quant à la charge et au produit de l'impôt différé, ils correspondent à la comptabilisation et à l'annulation des actifs d'impôt différé pour des différences temporelles déductibles, par le droit à compenser les pertes fiscales des exercices futurs et par les abattements et les autres avantages fiscaux non utilisés en attente d'être appliqués, et des passifs d'impôt différé pour des différences temporelles imposables.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise.

Sont comptabilisées comme passifs d'impôt différé toutes les différences temporelles imposables, sauf celles qui proviennent de la comptabilisation initiale des fonds de commerce ou d'autres actifs et passifs dans une opération n'affectant aucunement le résultat fiscal ou comptable et n'étant pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, seuls les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure dans laquelle l'obtention de gains futurs permettant leur application est estimée probable. Sans préjudice de ce qui précède, ne sont pas comptabilisés les actifs d'impôt différé correspondant aux différences temporelles déductibles dérivées de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs dans une opération n'affectant aucunement le résultat fiscal ou comptable et n'étant pas un regroupement d'entreprises.

La charge et le produit d'impôt courant ou différé sont enregistrés sur le compte de résultat. Cependant les actifs et les passifs d'impôt courant et différé liés à une transaction ou à un fait comptabilisé directement sur un poste des capitaux propres, sont comptabilisés dans les charges ou les crédits de ce poste.

À chaque clôture comptable, les impôts différés enregistrés pour vérifier s'ils sont en cours de validité sont révisés en effectuant les corrections pertinentes. De même les actifs d'impôt différé comptabilisé et ceux qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement sont évalués, en radiant les actifs comptabilisés si leur récupération résulte improbable, ou en comptabilisant tout actif de cette nature non comptabilisé antérieurement, dans la mesure où leur récupération avec des bénéfices fiscaux futurs devient probable.

#### **h) Recettes et dépenses**

Les recettes et dépenses sont imputées en fonction du critère de comptabilisation, c'est-à-dire, du moment où se produit l'échange réel des biens et services auxquelles elles correspondent, indépendamment du moment où se produit le mouvement monétaire ou financier qui en est dérivé.

Les recettes provenant de la vente de biens et de la prestation de services sont évaluées en fonction de la valeur raisonnable de la contrepartie, reçue ou à recevoir, qui en est dérivée et qui, sauf preuve contraire, est le prix convenu pour lesdits biens ou services, moins le montant de tout décompte, remise sur le prix ou autres postes similaires que la Société peut accorder ainsi que les intérêts intégrés à la valeur nominale des crédits.

Les recettes pour prestations de services sont reconnues lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable, en prenant en compte, pour cela, le pourcentage de réalisation du service à la date de la clôture de l'exercice. Par conséquent, seules sont comptabilisées les recettes provenant de la prestation de services pour lesquelles toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le montant des recettes peut être évalué de manière fiable.
- b) Il est probable que la Société reçoive les bénéfices ou avantages économiques dérivés de la transaction.

- c) Le niveau de réalisation de la transaction, à la date de clôture de l'exercice, peut être évalué de manière fiable et
- d) Les coûts déjà encourus lors de la prestation, ainsi que ceux qui sont à encourir jusqu'à la fin de la prestation, peuvent être évalués de manière fiable.

### **i) Provisions et risques**

Les obligations existantes à la clôture de la période, surgies à conséquence d'événements passés dont il pourrait se dériver des préjudices patrimoniaux pour la Société et dont le montant ou moment d'annulation sont indéterminés, sont enregistrés dans le bilan de situation comme des provisions et sont évaluées à leur valeur actuelle par rapport à la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique suivie par la Société en ce qui concerne les provisions et les contingences est la suivante :

#### **i.1) Provisions**

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement entraînera probablement une sortie de ressources, mais qui sont indéterminées quant à leur montant et à la date de règlement.

#### **i.2) Passifs contingents**

Obligations possibles faisant suite à des événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée par le fait que surviennent ou pas un ou plusieurs événements futurs échappant à la volonté de la Société.

Les ajustements provenant de l'actualisation de la provision sont enregistrés comme un frais financier dès qu'ils sont courus. Aucun type de réduction n'est effectué dans le cas des provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, à condition que les répercussions financières ne soient pas significatives.

La compensation à recevoir d'un tiers au moment de liquider l'obligation n'est pas amoindrie du montant de la dette mais elle est reconnue comme un actif, s'il n'y a pas de doutes sur le fait que ledit remboursement sera perçu.

React2Media, Inc. fait actuellement l'objet d'une enquête ouverte par le procureur général de New York concernant l'implication de la société dans la génération de pistes pour la consultation publique sur la neutralité du net organisée en 2017 par la Commission fédérale des communications des États-Unis, « Restore Internet Freedom ». De l'avis des conseillers juridiques engagés par le Groupe, il est considéré comme probable qu'un décaissement sera effectué pour couvrir les frais de justice et les éventuelles responsabilités qui pourraient en découler pour la société, sans pouvoir entrer dans une quantification fiable du montant étant donné la situation actuelle du processus. Par conséquent, le Groupe a enregistré une provision d'un montant de 190 171 euros pour couvrir les frais juridiques et les éventuelles responsabilités qui pourraient survenir pour la société, en suivant un critère de prudence.

### **j)Éléments patrimoniaux de nature environnementale**

La Société, en raison de la nature de ses activités, ne possède aucun actif et n'a engagé aucuns frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

### **k)Regroupement d'entreprises**

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

-Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.

- Actifs et passifs pour impôt différé : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs pour impôt différé ne sont pas déduits.
- Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de pertes et profits : l'écart négatif calculé a été déduit.
- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.
- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.
- Obligations classées en tant qu'imprévus : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est inscrit comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excès aura été comptabilisé sur le compte de pertes et profits comme un revenu. Avant d'inscrire ledit revenu, il a été à nouveau évalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs assumés que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

#### **l) Transactions entre parties liées**

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre entreprises liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. Le cas échéant, si le prix fixé pour une opération diffère de sa valeur raisonnable, la différence sera enregistrée selon la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

#### **m) Paiements basés sur les instruments du patrimoine**

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés effectuées avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

La Société maintient des plans de compensation envers la Direction qui consistent en la remise d'options sur des actions d'Antevenio, ainsi que leur liquidation en actions.

Ce plan est évalué à sa juste valeur au moment où il est attribué initialement grâce à une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui entre autres, tient compte du prix de l'exercice de l'option, de la volatilité, du délai de l'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risques.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultat, comme charge de personnel, est effectuée sur la base de son fait générateur durant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, excepté dans le cas des options accordées durant l'exercice 2016 qui ont été enregistrées, en suivant un critère de prudence, intégralement en tant que charge de personnel à la date initiale, avec contrepartie sur les capitaux propres et sans réaliser aucun type de réévaluation de sa valeur initiale. Étant donné que la contrepartie de cette dépense est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments de capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les Capitaux Propres d'Antevenio SA. Cependant, à la date de la clôture de l'exercice, la société

révise ses évaluations originales sur le nombre d'options supposées être réalisables et, le cas échéant, l'impact de cette révision sur le compte de résultat avec la rectification correspondante dans les capitaux propres.

### **n) Tableau des flux de trésorerie**

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

**Trésorerie ou équivalents de trésorerie** : La trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

**Flux de trésorerie** : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire, les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

**Activités opérationnelles** : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires de la Société, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

**Activités d'investissement** : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des liquidités ou leurs équivalents.

**Activités de financement** : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

### **NOTE 5. IMMOBILISATION CORPORELLE**

Le détail et le mouvement des immobilisations corporelles est le suivant :

	31/12/2018	Inscriptions	Retraits	31/12/2019	Inscriptions	Retraits	31/12/2020
<b>Coût :</b>							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	390 485	69 590		460 076	9 845	(101 619)	368 301
	<b>390 485</b>	<b>69 590</b>	-	<b>460 076</b>	<b>9 845</b>	<b>(101 619)</b>	<b>368 301</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(208 125)	(64 370)	-	(272 495)	(66 271)	59 605	(279 161)
	<b>(208 125)</b>	<b>(64 370)</b>	-	<b>(272 495)</b>	<b>(66 271)</b>	<b>59 605</b>	<b>(279 161)</b>
<b>Provision pour détérioration :</b>							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>182 361</b>	<b>5 220</b>	-	<b>187 581</b>	<b>(56 427)</b>	<b>(42 014)</b>	<b>89 140</b>



Les cessions réalisées au cours de l'exercice 2020 ont été entièrement amorties. Une perte de valeur de 42 milliers d'euros est également comptabilisée.

### Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	31/12/2020	31/12/2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	127 544	100 842
<b>Total</b>	<b>127 544</b>	<b>100 842</b>

### Autres informations

Au 31 décembre 2020 et 2019, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations corporelles acquis auprès d'entreprises du groupe ni d'éléments d'immobilisations corporelles en dehors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2020 et 2019, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2020 et 2019, les biens de la Société sont assurés par une police d'assurance. Les administrateurs de la Société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

### REMARQUE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et le mouvement des immobilisations incorporelles est le suivant :

	31/12/2018	Inscriptions	Retraits	31/12/2019	Inscriptions	31/12/2020
<b>Coût :</b>						
Applications informatiques	97 046	6 340	-	103 386	-	103 386
	<b>97 046</b>	<b>6 340</b>	<b>-</b>	<b>103 386</b>	<b>-</b>	<b>103 386</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>						
Applications informatiques	(81 453)	(3 565)	-	(85 018)	(3 467)	(88 486)
	<b>(81 453)</b>	<b>(3 565)</b>	<b>-</b>	<b>(85 018)</b>	<b>(3 467)</b>	<b>(88 486)</b>
<b>Provision pour détérioration :</b>						
Applications informatiques	(9 315)	-	-	(9 315)	-	(9 315)
<b>Immobilisations incorporelles Net</b>	<b>6 278</b>	<b>2 775</b>	<b>-</b>	<b>9 054</b>	<b>(3 467)</b>	<b>5 587</b>

### **Éléments totalement amortis et en usage**

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	31/12/2020	31/12/2019
Applications informatiques	91 047	88 147
<b>Total</b>	<b>91 047</b>	<b>88 147</b>

### **Autres informations**

Au 31 décembre 2020 et 2019, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations incorporelles acquis auprès d'entreprises du groupe ni d'éléments d'immobilisations en dehors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2020 et 2019, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

### **NOTE 7. BAUX ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE**

#### **7.1) Locations simples (la Société comme locataire)**

La charge au résultat au 31 décembre 2020 et 2019 au titre des contrats de location simple s'élève respectivement à 239 612 € et 326 166 euros.

Le montant figurant dans le compte de location correspond à la location de la Calle Marqués de Riscal n° 11 à Madrid. Au second semestre 2020, la société a changé d'adresse pour s'installer rue Apolonio Morales, 13c, où elle exerce actuellement son activité.

Il n'existe aucun paiement futur minimum du contrat de location annulable de plus de 5 ans.

#### **7.2) Locations financières**

La société a souscrit la location financière d'équipements d'information pour mener à bien son activité. Le principal contrat de location-financement détenu par la Société est conclu avec une institution financière, et au 31 décembre 2020 et 2019, un montant impayé de 25 146 euros et 45 561 euros, respectivement, est enregistré dans les dettes de location-financement dans les passifs courants et non courants, arrivant à échéance le 25 juillet 2023.

## **NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a par rapport à ceux-ci dans les catégories et portefeuilles suivants :

### **8.1) Actifs financiers**

Le détail d'actifs financiers au long terme au 31 décembre 2020 et 2019, sauf les investissements sur le patrimoine d'entreprises du groupe, multi-groupe et associés, qui est montré à la Note 9, est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	2 148 579	1 435 372	2 148 579	1 435 372
<b>Total</b>	<b>2 148 579</b>	<b>1 435 372</b>	<b>2 148 579</b>	<b>1 435 372</b>

Le détail des actifs financiers à court terme aux 31 décembre 2020 et 2019 est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	30/06/2019	31/12/2019
Trésorerie et autres actifs liquides (note 8.1.a)	460 974	1 041 030	460 974	1 041 030
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	4 946 629	2 014 600	4 946 629	2 014 600
<b>Total</b>	<b>5 407 603</b>	<b>3 055 630</b>	<b>5 407 603</b>	<b>3 055 630</b>

#### **a) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents**

Le détail desdits actifs, est le suivant :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/19
Comptes courants et caisse	460 974	1 041 030
<b>Total</b>	<b>460 974</b>	<b>1 041 030</b>

### 8.1.1) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe, est la suivante :

	Solde au 31/12/2020		Solde au 31/12/2019	
	Long terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
<b>Crédits pour opérations commerciales</b>				
Clients entreprises du groupe (note. 19)		2 999 438	-	1 697 761
Clients tiers		333 721	-	18 726
Avances au personnel		1 084	-	7 287
<b>Total crédits pour opérations commerciales</b>	<b>-</b>	<b>3 334 244</b>	<b>-</b>	<b>1 723 774</b>
<b>Crédits pour opérations non commerciales</b>				
Crédits et intérêts aux entreprises du groupe (note. 19)	2 141 094	1 612 384	1 379 499	290 826
Autres actifs financiers sociétés du groupe		-	-	-
Crédits à des tiers	-	-	29 991	-
Garanties et dépôts	7 485	-	25 882	-
<b>Total crédits pour opérations non commerciales</b>	<b>2 148 579</b>	<b>1 612 384</b>	<b>1 435 372</b>	<b>290 826</b>

Les soldes débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser comprennent des détériorations causées par les risques d'insolvabilité, d'après le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 31/12/2018	Correction de valeur par dépréciation	Réversion de la dépréciation / Application de la provision	Solde au 31/12/2019	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 31/12/2020
Crédits pour opérations commerciales	(29 387)	-	1 522	(27 865)	(15 345)	-	(43 210)
<b>Total</b>	<b>(29 387)</b>	<b>-</b>	<b>1 522</b>	<b>(27 865)</b>	<b>(15 345)</b>	<b>-</b>	<b>(43 210)</b>

### 8.1.2) Autres informations relatives aux actifs financiers

#### a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassifié pendant l'exercice.

#### b) Classement par échéances

Les actifs financiers à long terme à la clôture de la chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

À court terme, les crédits avec les entreprises du groupe avec rénovation annuelle sont inclus s'il n'existe aucune réclamation contraire de la part de la Société.

#### c) Actifs transmis sous garantie

Il n'existe pas d'actifs ni de passifs transmis sous garantie

## 8.2) Passifs financiers

Les passifs financiers à long terme au 31 décembre 2020 concernent les paiements de loyers dans le cadre de contrats de location-financement arrivant à échéance à long terme (voir note 7), ainsi que le passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé à la note 21, qui serait classé dans les dettes et les créditeurs.

Le détail des passifs financiers à court terme, est le suivant :

	Dettes envers des établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Débets et postes à payer (note 8.2.1)	74 730	15 530	5 894 604	3 629 973	5 969 334	3 645 503
<b>Total</b>	<b>74 730</b>	<b>15 530</b>	<b>5 894 604</b>	<b>3 629 973</b>	<b>5 969 334</b>	<b>3 645 503</b>

### 8.2.1) Débets et postes à payer

Son détail est indiqué ci-après :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Pour opérations commerciales :</b>		
Fournisseurs	228 659	218 326
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées (note 19)	80 723	65 485
Créditeurs variés	512 112	192 716
<b>Total soldes correspondant à des opérations commerciales</b>	<b>821 493</b>	<b>476 527</b>
<b>Pour opérations non commerciales :</b>		
Dettes envers des établissements de crédit	74 730	15 530
Créances pour bail financier	10 211	21 376
Autres passifs financiers	172 053	27 440
<b>Prêts et autres dettes</b>	<b>257 494</b>	<b>64 346</b>
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	164 176	148 990
Avances de clients	246	9 317
<b>Total soldes correspondant à des opérations non commerciales</b>	<b>164 423</b>	<b>158 307</b>
Dettes avec des entreprises du groupe et associés à court terme (Note 19)	4 788 424	2 946 323
<b>Total dettes envers le groupe</b>	<b>4 788 424</b>	<b>2 946 323</b>
<b>Total Débits et postes à payer</b>	<b>6 031 834</b>	<b>3 645 503</b>

**8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers****a) Classement par échéances**

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2020, est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	À partir de 2026	Total
<b>Dettes à long terme</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	122 989	125 158	127 366	53 730		429 244
Créances pour bail financier	9 041	5 895				14 936
Autres passifs financiers	1 396 181					1 396 181
<b>Total</b>	<b>1 528 211</b>	<b>5 895</b>	<b>127 366</b>	<b>53 730</b>		<b>1 840 360</b>

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2019, est le suivant :

	2021	2020	2023	2024	2025	Total
<b>Dettes à long terme</b>						
Créances pour bail financier	9 041	9 041	6 103	-	-	24 185
Autres passifs financiers	2 481 745	-				2 481 745
Autres dettes à l/t, entreprises du groupe						
<b>Total</b>	<b>2 490 786</b>	<b>9 041</b>	<b>6 103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 505 930</b>

**NOTE 9. ENTREPRISES DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES**

Les participations au 31 décembre 2020 dans des entreprises du groupe, multigroupe et associées sont décrites ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
<b>Entreprises du groupe</b>					
React2Media, L.L.C. (1)	60	60	3 930 996	(3 930 996)	-
Antevenio S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U.	100	100	27 436	-	27 436
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicité S.A.S.U.	100	100	3 191 312	(3 191 312)	-
Antevenio Rich & Reach S.L.	100	100	3 000	-	3 000
Foreseen Media Sl.	70	70	67 420	-	67 420
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL	51	51	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100	100	1	-	1
<b>Total</b>			<b>15 839 999</b>	<b>(7 122 308)</b>	<b>8 717 691</b>

(1) Voir note 22 de regroupements d'entreprises

L'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 a approuvé l'augmentation de capital souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessus) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020, la dépréciation des participations dans les sociétés React2Media, L.L.C. et Antevenio Publicité S.A.S.U. a été constatée, enregistrant une perte dans le compte de résultat de 5 387 190 euros.

Les participations au 31 décembre 2019 dans des entreprises du groupe, multigroupe et associées sont décrites ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
<b>Entreprises du groupe</b>					
React2Media, L.L.C. (1)	60	60	4 199 158	(1 735 117)	2 464 041
Antevenio S.R.L. (*)	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L. (**)	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (**)	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV (**)	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U. (**)	100	100	27 436	-	27 436
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicite S.A.S.U (*)	100	100	3 191 312	-	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L. (**)	100	100	3 000	-	3 000
Foreseen Media Sl.	70	70	67 420	-	67 420
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL	51	51	2 275 546	-	2 275 546
			<b>16 572 581</b>	<b>(1 735 117)</b>	<b>14 837 464</b>

Aucune des Sociétés dans lesquelles une participation est réalisée ne cote en bourse.

Les administrateurs estiment que la valeur nette selon laquelle sont enregistrées les participations dans les sociétés dépendantes au 31 décembre 2020 est récupérable, tenant compte de l'estimation de leur participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par les entreprises participées, en provenance des activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction s'est appuyée pour ses projections de flux de trésorerie, en vue de soutenir la valeur récupérable des investissements étaient :

- Il a été projeté des flux de trésorerie sur 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été réalisé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.

- Le taux de décompte appliqué a été d'environ 10,60 %.
- Un taux de perpétuité d'environ 2 %

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles.

L'objet et le siège social des sociétés dans lesquelles une participation est réalisée sont décrits ci-après :

**Mamvo Performance, S.L. (Unipersonnel)** Son objet social est fondé sur la Publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contact utiles. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonnelle).** Son objet social est fondé sur le conseil adressé à des entreprises en rapport avec la communication commerciale. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**Antevenio S.R.L.** Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur internet. Son domicile social se trouve Viale Francesco Restelli 3/7 - 20124. Milan (Italie)

**Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnel)**, dénommée précédemment, **Diálogo Media, S.L. (Unipersonal)**, et **Antevenio Mobile, S.L.U.** Son objet social est fondé sur la prestation de services à travers des réseaux de données pour les mobiles et autres dispositifs électroniques de contenus multimédia. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**Antevenio France, S.R.L. (Unipersonal)** Son objet social est fondé sur la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, l'étude, la diffusion et la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son domicile social se trouve à 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, Francia.

**Antevenio Mexique, S.A. de CV.** Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son domicile social se trouve à Col. Condesa Del. Cuauhtémoc, C.P. 06100, México D.F.

**Antevenio Publicité S.A.S.U., dénommée précédemment Clash Media SARL.** Son objet social consiste en la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, en l'étude, en la diffusion et en la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son domicile social se trouve à 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, Francia.

**Antevenio Rich and Reach, S.L. (Unipersonnelle).** Son objet social est la prestation de services sur Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne, la prestation de services de publicité et de marketing numérique, l'exploitation et la commercialisation d'espaces publicitaires, l'exploitation de réseaux sociaux et les entourages Web. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**React2Media, L.L.C.** Son objet social est la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en proposant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences



de communication, les annonceurs directs et les éditeurs de manière égale. La société est domiciliée à 35 W 36th St, New York, NY 10018, États- Unis.

**Foreseen Media S.L.** Son objet social est lié à l'achat, à la vente, à l'exploitation, à la commercialisation et à l'octroi de licences pour tous les types de droits liés aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, de droits de participation et de parrainage de joueurs, d'équipes et de compétitions. Le siège social de la société est situé à C/ Apolonio Morales, 13c.

**Rebold Marketing et Communication, S.L.U** . Constituée en 1986. Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails Internet. Fournir des services de conseil en affaires et en marketing sur ou hors Internet et établir, demander et protéger de toute autre manière les brevets, marques, licences, concessions, noms de domaine, systèmes d'exploitation et tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de la société. Son adresse est Rambla Catalunya, 123, Entlo.08008 Barcelona.

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 31 décembre 2020 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Subventions	Résultat de l'ex. Antécédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 687 154	34 400	-	-	(52 006)	2 703 516
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	33 791	-	(957 798)	-	(54 033)	(878 240)
Antevenio Mexique	4 537	-	-	780 624	7 769	(68 605)	724 326
Antevenio S.R.L.	10 000	455 333	-	-	-	95 060	560 393
Antevenio ESP, S.L.U.	3 010	1 194 264	-	(121 499)	-	176 580	1 252 355
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	-	(777 435)	-	(21 517)	(796 952)
Antevenio Publicite, S.A.S.U.	101 913	26 203	-	(20 797)	-	(539 959)	(432 641)
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	-	(470 553)	-	101 980	(213 871)
React2Media SL	5 099	(71 415)	-	-	14 587	(695 114)	(746 843)
Foreseen Media SL	3 750	55 275	-	(165 520)	-	(32 909)	(139 404)
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	81 671	(3 940)	-	(98 427)	-	189 755	169 060
Rebold Marketing y Communication, S.L.U.	2 841 783	(2 862 479)	107 061	(113 272)	-	(1 815 226)	(1 842 132)

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 31 décembre 2019 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Subventions	Résultat de l'ex. Antécédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 579 497	80 113	-	-	107 657	2 801 234
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	33 791	-	(956 887)	-	(911)	(824 207)
Antevenio Mexique	4 537	-	-	271 061	79 413	509 563	864 574
Antevenio S.R.L.	10 000	1 693 423	-	-	-	(462 427)	1 240 996
Antevenio ESP, S.L.U.	3 010	1 194 264	-	-	-	(121 499)	1 075 775
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	-	(772 759)	-	(4 675)	(775 434)
Antevenio Publicite, S.A.S.U.	101 913	444 899	-	30 000	-	(420 951)	155 861
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	-	(97 251)	-	(373 301)	(315 850)
React2Media SL	5 099	-	-	-	(6 186)	(381 309)	(382 396)
Foreseen Media SL	3 750	55 275	-	(118 810)	-	(46 710)	(106 495)
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	81 671	-	-	(135 218)	-	36 792	(16 755)

## **NOTE 10. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à plusieurs types de risques financiers, parmi lesquels il ressort les risques de crédit et les risques de marché.

### **10.1.1) Risque de crédit**

Les principaux actifs financiers de la Société sont les soldes de caisse, la trésorerie et les crédits aux entreprises du groupe, les débiteurs commerciaux et les autres comptes à encaisser, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit en lien avec les actifs financiers.

Le risque de crédit de la Société est principalement attribué à ses dettes commerciales et à la récupérabilité des crédits avec les entreprises du groupe. Les montants se reflètent dans le bilan de situation net de provisions pour insolvabilité, estimés par la direction de la Société en fonction de l'expérience des exercices antérieurs et de leur évaluation de l'environnement économique actuel.

### **10.1.2) Exposition au risque de liquidité**

La Société maintient une politique de liquidité qui consiste à conserver les soldes des comptes disponibles en vue de garantir les paiements dérivés de la réalisation de l'activité elle-même.

### **10.1.3) Risque de taux de change**

La Société n'est pas exposée à un risque significatif de taux de change et elle ne réalise pas d'opérations avec des instruments financiers de couverture.

#### **10.1.4) Risques Réglementaires**

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelles et garantie des droits numériques.
3. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.
4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement vie privée et communications électroniques) du 10 février 2021.
5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy, le Comité Européen, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en processus continu de révision des normes en vigueur et imminentes, à travers un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec le fournisseur Deloyers afin qu'il promeuve la conformité réglementaire et collabore en cas de survenue d'un incident.

## **NOTE 11. CAPITAUX PROPRES**

### **11.1) Capital Social**

Le 22 février 2017, la société ISP a apporté à ISP Digital 3 495 853 actions d'Antevenio SA, avec cet apport, ladite société est devenue la plus grande actionnaire.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représentée par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président-directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire à cette date de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a ensuite transféré ses actions à ISP, de sorte qu'ISP détient désormais 83,09 % du capital social d'Antevenio SA.

Au 31 décembre 2019, le capital social est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euro nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

Le 4 septembre 2020, le capital social d'Antevenio S.A. a été augmenté au moyen d'apports non monétaires de 587 607 euros constitués de toutes les actions dans lesquelles est divisé le capital social de Rebold Marketing et Communication, S.L.U., à réaliser par son propriétaire ISP Digital, S.L.U. à travers l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 nouvelles actions, représentées par des inscriptions comptables de 0,055 euro de valeur nominale, qui sont créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euros par action, le montant total de la prime étant de 13 784 393 euros.

Par conséquent, le décaissement total s'élève à la somme de 14 372 000 euros.

Le capital social au 31 décembre 2020 est représenté par 14 891 262 actions de 0,055 euro de valeur nominale chacune.

Les actionnaires ayant des intérêts directs ou indirects dans le capital social au 31 décembre 2020 sont les suivants :

	<b>Nb. d'actions</b>	<b>% participation</b>
ISP Digital, S.L.U.	14 179 460	95,22%
Free Float	711 802	4,78%
<b>Total</b>	<b>14 891 262</b>	<b>100%</b>

Les actionnaires ayant des intérêts directs ou indirects dans le capital social au 31 décembre 2019 sont les suivants :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital SLU	3 723 983	88,51%
Autres <5%	273 137	6,49%
Nextstage	210 375	5,00%
<b>Total</b>	<b>4 207 495</b>	<b>100,00%</b>

## 11.2) Réserves

Le détail des Réserves au 31 décembre 2020 et 2019 est le suivant :

Réserves	31/12/2020	31/12/2019
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	12 656 663	3 702 644
Prime d'émission des actions	-	8 189 787
<b>Total</b>	<b>12 702 945</b>	<b>11 938 713</b>

### a) Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale ayant la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10% de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2020, la réserve légale n'est pas entièrement financée en raison de l'augmentation de capital avec l'apport de Rebold Marketing et Communication. Avec les résultats 2020 d'Antevenio SA, aucun montant ne peut être distribué à la réserve légale.

Le 31 décembre 2019, la réserve légale était entièrement financée.

### b) Dividendes

En date du 19 juin 2019, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende de 1 262 248,50 euros, correspondant à 0,30 euro par action, à la charge de Réserves volontaires.

Le décret-loi royal 18/2020 du 12 mai, relatif aux mesures sociales de défense de l'emploi, prévoit une limitation de la distribution des dividendes des entreprises qui bénéficient d'un plan de licenciement temporaire (ERTE). L'article 5.2 établit que les sociétés commerciales ou autres personnes morales qui se prévalent des plans de licenciement temporaire réglementés à l'article 1 du décret-loi royal et qui utilisent les ressources publiques qui leur sont allouées ne peuvent pas distribuer de dividendes correspondant à l'exercice fiscal au cours duquel ces plans de licenciement temporaire sont appliqués, sauf si elles versent préalablement le montant correspondant à l'exonération appliquée aux cotisations de sécurité sociale.

En outre, la résolution du 6 mai 2020, publiée dans le BOE du 9 mai 2020, du secrétaire d'État à l'économie et au soutien aux entreprises, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 5 mai 2020, établissant les termes et conditions de la troisième tranche de la ligne de garanties pour les prêts accordés aux entreprises et aux travailleurs indépendants, les billets à ordre inclus dans le marché alternatif de revenus fixes (MARF) et les garanties accordées par la Compañía Española de Reafianzamiento, SME, Sociedad Anónima (CERSA), et les limites sont autorisées à acquérir des engagements de dépenses imputés à des exercices futurs en application des dispositions de l'article 47 de la loi 47/2003, du 26 novembre, loi budgétaire générale, qui établit que « *les financements obtenus doivent être utilisés pour faire face aux besoins de liquidité dérivés, entre autres, de la gestion des factures, du paiement des salaires et des fournisseurs, du besoin de fonds de roulement et des échéances d'obligations financières ou fiscales. Ainsi, à titre d'exemple, le financement garanti par l'État ne peut en aucun cas être utilisé pour payer des dividendes ou des acomptes sur dividendes* ».

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a bénéficié de certaines subventions en raison de la pandémie de covid19 : Les ERTES dans lesquels les cotisations de sécurité sociale n'ont pas été supprimées et les prêts ICO ont été demandés.

#### c) Prime d'émission

Cette réserve a été générée suite à l'augmentation de capital de l'exercice 2007. Elle est soumise aux mêmes plafonds et peut couvrir les mêmes besoins que les réserves volontaires y compris sa conversion en capital social.

Lors de la réunion du conseil d'administration d'Antevenio, S.A. du 27 novembre 2020, il a été décidé de convertir la totalité de la prime d'émission, qui s'élevait à 21 974 180 euros suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, en réserves libres.

#### **NOTE 12. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENT BASÉ SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES.**

##### Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- (i) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;

- (ii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- (iii) la valeur des actions sera à titre gratuit ; et
- (iv) la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
- (v) permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation au cours de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 12.1) est indiquée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 en tant que l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Le 1er juillet 2019, les deux autres bénéficiaires du plan ont exercé 50 000 options au prix de 5,4 euros dans les conditions prévues par le plan de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

### **NOTE 13. DEVISE ÉTRANGÈRE**

Le montant des différences de change reconnues dans le résultat au 31 décembre 2020 et 2019 est le suivant :

Différences de change	31/12/2020	31/12/2019
<b>Différences positives de change :</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	956	8
<b>Différences négatives de change :</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	(945)	(4 956)
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>(4 948)</b>

Les éléments de l'actif et du passif dénommés en monnaie étrangère correspondent à des soldes de débiteurs, de créanciers et de trésorerie, et font tous partie de l'actif et passif circulant.

Les transactions en devises étrangères au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et 2019 et les soldes en devises étrangères au 31 décembre 2020 et 2019, ne sont pas significatifs par rapport aux États financiers.

### **NOTE 14. SITUATION FISCALE**

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

	31/12/2020		31/12/2019	
	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
<b>Courant :</b>				
Taxe sur la Valeur Ajoutée	-	(107 168)	-	(9 707)
Actifs pour impôt différé (*)	312 191	-	262 094	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	-	-	-	-
Trésor public, débiteur remboursement d'impôts	-	-	-	-
Trésor public, créances par c/f	-	(5 973)	-	(5 973)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(45 643)	-	(144 425)
Passif pour impôt courant	-	(28 404)	-	(28 404)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(15 756)	-	(17 046)
	<b>312 191</b>	<b>(202 943)</b>	<b>262 094</b>	<b>(205 555)</b>

(\*) Classé au Bilan à long terme.



## Situation fiscale

Pour les impôts auxquelles la Société est assujettie, les derniers quatre exercices sont ouverts à l'inspection de la part des autorités fiscales.

D'après les dispositions légales en vigueur, les liquidations des impôts ne peuvent pas être considérées définitives jusqu'à ce qu'elles n'aient pas été inspectées par les autorités fiscales ou jusqu'à ce qu'il se soit écoulé le délai de prescription de quatre ans. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des montants passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par la Société, puissent apparaître. Nonobstant, les Administrateurs considèrent que lesdits passifs, dans le cas où ils auraient lieu, ne serait pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

## Impôt sur les bénéfices

Le rapprochement du montant net des recettes et dépenses de l'exercice avec la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Compte de Pertes et Profits			Compte de Pertes et Profits		
Résultat de l'exercice (après impôts)	(5 172 391)	(750 087)		1 351 918	(750 087)	
	Augmentations	Baisse	Effet net	Augmentations	Baisse	Effet net
Impôt sur les sociétés		(139 549)	(139 549)		137 405	137 405
Différences permanentes	5 588 712	(1 084 265)	4 504 447		(1 764 132)	(1 764 132)
Différences temporaires	239 090	(40 000)	199 090		(230 000)	(230 000)
Application des assiettes fiscales négatives			-			-
Base imposable (résultat fiscal)			(608 403)		-	(779 619)
Montant total			(152 101)			(194 905)
Déductions par R&D+i			-		-	-
Quota liquide			(152 101)		-	(194 905)
Rétentions et acomptes			-		-	-
Comptes avec des sociétés du groupe fiscal					-	(42 645)
Quota à verser / (remettre) (1)			(152 101)		-	(237 550)

(1) En 2017, la Société paie des impôts sous le Régime de consolidation fiscale en ce qui concerne l'impôt des sociétés avec le groupe ISP.

Étant donné que lors de l'exercice 2017 la Société paie des impôts sur le régime de consolidation fiscale avec le Groupe ISP, le montant total à verser a été inséré comme une créance avec le Groupe à court terme.

Le détail des actifs pour impôt différé enregistrés est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Les écarts temporels :	59 772	10 000
Crédits fiscaux	252 418	252 094
<b>Total actifs pour impôt différé</b>	<b>312 190</b>	<b>262 094</b>

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans le bilan car les Administrateurs ont considéré que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs de la Société, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérés.

### **Bases imposables négatives en instance d'être compensés fiscalement**

Les crédits d'impôt sur le revenu imposable ont été enregistrés puisqu'ils répondent aux exigences établies par la législation en vigueur pour l'enregistrement et qu'il n'y a aucun doute quant à la capacité de la société à générer des revenus imposables futurs pour permettre leur recouvrement. Le détail des bases imposables négatives en instance de compensation dans de futurs exercices liés à ce crédit d'impôt est le suivant :

Année d'origine	Année limite de déduction	Euros	Activée
2013	Sans limite	248	OUI
2015	Sans limite	6 517	OUI
2018	Sans limite	392 571	OUI
2019	Sans limite	609 041	OUI
		<b>1 008 377</b>	

## **NOTE 15. RECETTES ET DÉPENSES**

### **a) Charges sociales**

La composition de cette rubrique du Compte de Pertes et Profits est celle ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2019
Soldes et salaires	(825 413)	(1 318 763)
Sécurité sociale à la charge de la société	(154 550)	(194 044)
Autres coûts sociaux	(11 508)	(59 938)
<b>Charges sociales</b>	<b>(991 471)</b>	<b>(1 572 745)</b>

## b) Résultats financiers

La composition de cette rubrique du Compte de Pertes et Profits est celle ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Revenus :</b>		
Revenus de participations en instruments de capitaux	850 000	2 048 400
Revenus correspondant aux crédits avec des entreprises du groupe	19 826	22 461
Autres produits financiers	226 267	7 040
<b>Total revenus</b>	<b>1 096 093</b>	<b>2 077 901</b>
<b>Dépenses :</b>		
Frais découlant de dettes envers des sociétés du groupe	(47 528)	(28 945)
Autres charges financières	(59 250)	(16 486)
<b>Total dépenses</b>	<b>(106 778)</b>	<b>(45 431)</b>

## c) Montant net du chiffre d'affaires

La répartition du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires de la Société, par catégories d'activités, est présentée ci-après :

Description de l'activité	31/12/2020		31/12/2019	
	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	-	0%	-	0%
Prestation de services (Fees)	2 174 020	100%	2 503 540	100%
<b>Total</b>	<b>2 174 020</b>	<b>100%</b>	<b>2 503 540</b>	<b>100%</b>

Segmentation géographique	31/12/2020		31/12/2019	
	Euros	%	Euros	%
National	1 731 403	80%	1 946 001	78%
Europe	118 693	5%	145 005	6%
International non européen	323 924	15%	412 534	16%
<b>Total</b>	<b>2 174 020</b>	<b>100%</b>	<b>2 503 540</b>	<b>100%</b>

#### **d) Services extérieurs**

L'ouverture de services extérieurs est détaillée ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Services extérieurs :</b>		
Loyer et redevances	239 612	326 166
Services professionnels indépendants	1 079 736	770 158
Primes et assurances	8 204	23 689
Services bancaires et similaires	6 430	8 556
Publicité, publicité et relations publiques	2 324	21 940
Provisions	55 621	38 112
Autres services	519 884	227 407
<b>Total dépenses</b>	<b>1 911 811</b>	<b>1 416 028</b>

#### **NOTE 16. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT**

La Société ne possède pas d'actifs et n'a pas subi de dépenses destinées à la réduction de l'impact sur l'environnement et la protection et l'amélioration de l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

#### **REMARQUE 17. CAUTIONS ET GARANTIES**

Au 31 décembre 2020 et 2019, la Société a porté caution auprès d'entités bancaires et organismes publics d'après le détail suivant :

Cautions	31/12/2020	31/12/2019
Location des bureaux principaux	44 769	212 282
<b>Total</b>	<b>44 769</b>	<b>212 282</b>

#### **NOTE 18. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS.**

Le 4 février 2021, Antevenio, S.A. acquiert les 30 % restants de la société Foreseen Media, S.L. pour un montant fixe de 15 000 euros et pour une partie variable consistant en un montant équivalent à 15 % de la marge brute générée au cours de l'année 2021 par les clients actuels de la société et par les nouveaux clients qui suivront en 2021.

Les événements ultérieurs comprennent la constitution de la société Rebold Panamá, S.A., domiciliée dans la République du Panama, constituée le 25 novembre 2020 avec 500 actions sans valeur nominale. Cette société est détenue à 100 % par Antevenio S.A. et servira à continuer d'offrir nos produits dans ce pays au cours de l'année 2021 et des années suivantes, après l'extinction de la société Acceso Panamá S.A..

Un autre point à souligner est le lancement des procédures de liquidation et d'extinction de la société React to Media (R2M), dont les travaux sont en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Cette société est basée aux États-Unis, mais cette opération n'interrompra pas les services du groupe dans ce pays, puisqu'ils continueront à être proposés par une autre société du groupe (Digilant Inc.)

## **NOTE 19. OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE ET PARTIES LIÉES**

### **19.1) Soldes entre entreprises du groupe**

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 31 décembre 2020 est indiqué ci-après :

Comptes Annuels d'Antevenio, S.A. au 31 décembre 2020

SOLDES ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE	Mamvo Performanc e S.L.U.	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP, S.L.U.	Antevenio France S.R.L.U	Anteveni o México	Antevenio Argentina, S.R.L.	Anteveni o Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicidad S.A.S.U.	React2Media , L.L.C.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	B2Market Place Ecommerce Consulting Group, S.L.	Foreseen Media SL	DGLNT SA de CV	Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	TOTAL
<b>A) ACTIF NON COURANT</b>	<b>100 000</b>	<b>500 000</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>262 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>361 595</b>	<b>450 000</b>	<b>50 000</b>	<b>64 499</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>	<b>2 141 094</b>
<b>1. Investissements Sociétés du groupe :</b>	<b>100 000</b>	<b>500 000</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>262 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>361 595</b>	<b>450 000</b>	<b>50 000</b>	<b>64 499</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>	<b>2 141 094</b>
a) Crédits aux entreprises	100 000	500 000	3 000	0	262 000	0	0	0	0	361 595	450 000	50 000	64 499	350 000	0	2 141 094
<b>B) ACTIF CIRCULANT</b>	<b>605 209</b>	<b>584 885</b>	<b>124 523</b>	<b>597 391</b>	<b>221 036</b>	<b>248 771</b>	<b>320 142</b>	<b>900 316</b>	<b>35 848</b>	<b>81 922</b>	<b>659 300</b>	<b>3 683</b>	<b>104 229</b>	<b>3 566</b>	<b>0</b>	<b>4 490 823</b>
<b>1. Dettes commerciales et autres comptes</b>	<b>544 138</b>	<b>564 698</b>	<b>122 731</b>	<b>597 391</b>	<b>169 723</b>	<b>248 771</b>	<b>320 142</b>	<b>50 316</b>	<b>14 795</b>	<b>69 246</b>	<b>129 691</b>	<b>577</b>	<b>46 220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 878 438</b>
a) Clients des ventes et prestations de services	544 138	564 698	122 731	597 391	169 723	248 771	320 142	50 316	14 795	69 246	129 691	577	46 220	0	0	2 878 438
<b>2. Investissements dans des Entreprises du groupe</b>	<b>61 072</b>	<b>20 187</b>	<b>1 793</b>	<b>0</b>	<b>51 313</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>21 053</b>	<b>12 675</b>	<b>529 610</b>	<b>3 106</b>	<b>58 009</b>	<b>3 566</b>	<b>0</b>	<b>1 612 385</b>
a) Comptes débiteurs	61 072	20 187	1 793	0	51 313	0	0	850 000	21 053	12 675	529 610	3 106	58 009	3 566	0	1 612 385
<b>C) PASSIF NON COURANT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(250 000)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(250 000)</b>
<b>1. Dettes envers des entreprises du groupe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(250 000)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(250 000)</b>
<b>D) PASSIF COURANT</b>	<b>(1 219 558)</b>	<b>(1 776 463)</b>	<b>(589 725)</b>	<b>(925 489)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 037)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12 042)</b>	<b>0</b>	<b>-19</b>	<b>0</b>	<b>(74 701)</b>	<b>(4 602 034)</b>
<b>1. Dettes envers des entreprises du groupe</b>	<b>(1 219 558)</b>	<b>(1 776 463)</b>	<b>(589 725)</b>	<b>(925 489)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 037)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12 042)</b>	<b>0</b>	<b>-19</b>	<b>0</b>	<b>(74 701)</b>	<b>(4 523 296)</b>
<b>2. Créances commerciales et autres comptes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(74 701)</b>	<b>(78 738)</b>
<b>TOTAL COURANT</b>	<b>(514 348)</b>	<b>(691 577)</b>	<b>(462 202)</b>	<b>(328 098)</b>	<b>483 036</b>	<b>248 771</b>	<b>320 142</b>	<b>646 279</b>	<b>35 848</b>	<b>443 517</b>	<b>1 097 259</b>	<b>53 683</b>	<b>168 709</b>	<b>353 566</b>	<b>(74 701)</b>	<b>1 779 883</b>

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 31 décembre 2019 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Antevenio Network S.L.U.	ESP Antevenio France S.R.L.U	Antevenio Mexique	Antevenio Argentina S.R.L	Antevenio Italie S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	82MarketPlace	Foreseen	React2Media	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
<b>A) ACTIF NON COURANT</b>	<b>100 000</b>	<b>500 000</b>	<b>3 000</b>	<b>-</b>	<b>262 000</b>	<b>m</b>		<b>H</b>				<b>450 000</b>	<b>1 379 499</b>
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000	500 000	3 000	-	262 000	-	-	-	-	64 499		450 000	1 379 499
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	500 000	3 000	-	262 000	-	-	-	-	64 499		450 000	1 379 499
<b>Total Non courant</b>	<b>100 000</b>	<b>500 000</b>	<b>3 000</b>	<b>-</b>	<b>262 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64 499</b>	<b>-</b>	<b>450 000</b>	<b>1 379 499</b>
<b>B) ACTIF CIRCULANT</b>	<b>72 572</b>	<b>104 976</b>	<b>-</b>	<b>674 300</b>	<b>169 723</b>	<b>67 786</b>	<b>320 142</b>	<b>87 669</b>	<b>24 388</b>	<b>-</b>	<b>22 249</b>	<b>284 592</b>	<b>1 867 586</b>
1. Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	57 067	97 354	-	674 300	169 723	67 786	320 142	87 669	24 388	22 249	56 083	-	1 576 761
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	57 067	97 354	-	674 300	169 723	67 786	320 142	87 669	24 388	22 249	56 083	-	1 576 761
b) Débiteurs entreprises du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes Annuels d'Antevenio, S.A. au 31 décembre 2020

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentine S.R.L	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Foreseen	React2Media	Antevenio Rich 8. Reach S.L.U.	Total
2.														
Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	15 506	7 621	-	-	-	-	-	-	-	-	-	228 510	39 189	290 825
a) Crédits aux entreprises	15 506	7 621	-	-								228 510	39 189	290 825
b) Compte courant														
b) Dividende à encaisser														
<b>C) PASSIF COURANT</b>	<b>(194 310)</b>	<b>(216 374)</b>	<b>(260 149)</b>	<b>(643 677)</b>	<b>51 314</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(250 403)</b>	<b>(23 709)</b>	<b>401</b>	<b>(5 489)</b>	<b>-</b>	<b>(1 101 870)</b>	<b>(2 644 265)</b>
1. Dettes auprès de entreprises du groupe et associées à court terme	(194 310)	(216 374)	(260 149)	(613 209)	51 314			(250 000)	10 140	401	(5 489)		(1 101 870)	(2 579 545)
2. Créances commerciales et autres comptes à payer	-	-	-	(30 468)	-	-	-	(403)	(33 849)				-	(64 720)
a) Fournisseurs à court terme	-			(30 468)					(33 849)					(64 317)
b) Créiteurs variés								(403)						(403)
Total Courant	(121 738)	(111 398)	(260 149)	30 623	221 037	67 786	320 142	(162 734)	679	401	16 760	284 592	(1 062 681)	(776 679)



## 19.2) Transactions entre entreprises du groupe

Le montant des transactions réalisées au long des six premiers mois de l'exercice 2020 compris dans le Compte de pertes et profits intermédiaires est détaillé ci-après, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés	Distribution de dividende
Mamvo Performance, S.L.U.		402 538	1 453	(9 179)	
Marketing Manager		468 916	7 268	(12 638)	
Código barras Networks	(4 500)	107 813	1 793	(5 732)	
Antevenio ESP, S.L.U.	(25 453)	532 265		(2 989)	
Antevenio Argentina					
Antevenio S.R.L. (Italie)		105 248		(3 634)	850 000
Antevenio Mexique		294 028			
Antevenio Publicité	(2 200)	13 445			
React2Media		29 896	4 358		
Antevenio Rich & Reach		129 923		(12 042)	
Foreseen		19 811	691	(19)	
B2Market		27 659	696		
Rebold	(86 338)	16 721			
DgInt SA de CV			3 566		
	<b>(118 491)</b>	<b>2 148 263</b>	<b>19 825</b>	<b>(46 233)</b>	<b>850 000</b>

Le montant des transactions réalisées entre les entreprises du groupe pendant l'exercice 2019 incluses dans le Compte de Pertes et Profits joint est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés	Distribution de dividende
Mamvo Performance, S.L.U.		421 868	1 524		250 000
Marketing Manager		319 801	7 621		
Código barras Networks	(4 900)	2 602	5 335		
Antevenio ESP, S.L.U.	(25 180)	890 416		(3 597)	1 000 000
Antevenio Argentina					
Antevenio S.R.L. (Italie)			110 802	(403)	
Antevenio Mexique		369 103			798 400
Antevenio Publicité		34 203			
B2MarketPlace					
Foreseen		57 949			
React2Media		43 431	3 408		
Antevenio Rich & Reach		253 365	4 573		
	<b>(30 080)</b>	<b>2 392 738</b>	<b>133 263</b>	<b>(4 000)</b>	<b>2 048 400</b>

Au 31 décembre 2020, le détail des soldes maintenus avec des parties liées est le suivant :

Société liée (31 décembre 2020)	Solde débiteur	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000	(131 465)
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)		(135 648)
<b>Total entreprises du groupe</b>	<b>121 000</b>	<b>(267 113)</b>

Le détail des soldes avec des parties liées au 31 décembre 2019 est le suivant :

Société liée (31 décembre 2019)	Solde débiteur	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000,01	130 170,32
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)	-	237 297,94
Rebold	-	74,78
<b>Total entreprises du groupe</b>	<b>121 000,01</b>	<b>367 543,04</b>

### 19.3) Transactions avec des parties liées

Le détail des transactions avec des parties associées réalisées durant l'exercice 2020 et l'exercice 2019 est le suivant :

- Durant l'exercice 2020, les opérations avec des parties associées ont été les suivantes :

2020	ISP DIGITAL
Ventes	-
Achats	-
Services prêtés	-
Services reçus	-
Recettes financières	-
Dépenses financières	(1 295)
<b>Total</b>	<b>(1 295)</b>

- Durant l'exercice 2019, les opérations avec des parties associées ont été les suivantes :

2019	Rebold	ISP DIGITAL
Ventes	-	-
Achats	-	-
Services prêtés	-	-
Services reçus	5 025	-
Recettes financières	-	-
Dépenses financières	-	(7 751)
<b>Total</b>	<b>5 025</b>	<b>(7 751)</b>

#### **19.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction**

Les montants reçus par le Conseil d'Administration ou par le personnel de la haute direction, sont détaillés ci-après :

	Haute direction	
	31/12/20	31/12/19
<b>Soldes et salaires</b>	1 340 894	318 964
<b>Total</b>	1 340 894	318 964

Les postes au sein du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Au 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas d'engagements pour compléments visant les pensions, les avals ou les garanties accordés en faveur de l'Organe d'Administration.

#### Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte n'ont encouru aucune situation de conflit, conformément aux dispositions de l'article 229.

## **NOTE 20. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.**

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;  
le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;  
la valeur des actions sera à titre gratuit : et  
la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.  
permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

En date du 2 juillet 2019, deux bénéficiaires ont sollicité leurs droits vertu du plan de rétribution pour conseillers et cadres approuvé 16 novembre 2016, sollicitant la remise de 50 000 actions de la société (Note 20).

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation lors de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 11) est envisagée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 comme l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour

un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de ces dépenses est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les Capitaux Propres de la Société.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

## **NOTE 21. AUTRES INFORMATIONS**

Le nombre moyen de personnes employées est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Direction	4,0	7,0
Administration	6,0	6,0
Marketing	3,0	3,0
	<b>13,0</b>	<b>16,0</b>

Le nombre de membres du Conseil d'Administration et de personnes employées à la clôture des périodes, distribués par catégories professionnelles, est le suivant :

Catégorie professionnelle	31/12/2020		31/12/2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs		-		-
Haute direction	2	3	3	3
Administration	1	4	1	4
Marketing	1	2	1	1
Autre personnel qualifié	1	-	-	-
	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Les honoraires échus à titre d'audit des comptes annuels lors de l'exercice 2020 s'élèvent à un montant total de 13 000 euros (13 000 euros lors de l'exercice 2019).

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	31/12/2020	31/12/2019
	<b>Jours</b>	<b>Jours</b>
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	58,04	34,27
Ratio d'opérations payées	58,57	32,46
Ratio d'opérations en attente de paiement	52,61	42,65
	<b>Montant (euros)</b>	<b>Montant (euros)</b>
Total paiements effectués	1 170 496	2 214 484
Total paiements non effectués	113 510	262 075

## **NOTE 22. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

### **REACT2MEDIA:**

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions avec le droit de vote de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'intègre à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. est situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2019, 2020 et 2021, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des réglementations applicables détaillées dans la note 2 et de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la norme internationale d'information financière n° 3 de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Le 21 mai 2019, la première tranche d'options d'achat et de vente inconditionnelles sur les actions de la Société pour les 49 % restants du capital social de la Société établie dans l'accord initial du 22 juin 2017 a été exercée. Le Groupe acquiert 8,97 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros).

Au cours de l'exercice 2019, étant donné que les administrateurs ont obtenu des informations supplémentaires, une plus grande expérience et des estimations comptables actualisées au cours des années précédentes en ce qui concerne l'évaluation du passif financier généré par l'option d'achat susmentionnée, sa valeur a été ajustée de manière prospective, et l'effet attribué dans le Compte de Résultats Consolidé de l'exercice est un produit de 1,4 million d'euros comptabilisé dans l'épigraphe « Dépréciation d'actifs » (voir note 5).

Suite aux événements décrits ci-dessus, l'encours enregistré au 31 décembre 2019 en tant que passif financier s'élève à 488 257 euros, enregistré dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 280 340 euros et dans la rubrique « Autres passifs courants » pour un montant de 207 917 euros (voir note 10).

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce est le suivant :

	<b>Euros</b>
<b>Valeur raisonnable de la contreprestation remise</b>	
Liquide payé	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
<b>Total contreprestation remise</b>	<b>4 071 555</b>
<b>Actifs nets identifiables acquis</b>	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations intangibles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
<b>Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables</b>	<b>166 421</b>

<b>Fonds de commerce</b>	<b>3 905 134</b>
<b>Dépréciation du fonds de commerce</b>	<b>(1 441 092)</b>
<b>Valeur Nette du Fonds de commerce</b>	<b>2 464 042</b>
Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
<b>Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition</b>	<b>(1 993 446)</b>

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

<b>Euros</b>	<b>Montant brut contractuel</b>	<b>Correction par dépréciation</b>	<b>Valeur raisonnable</b>
Clientes	1 198 620	0,00	1 198 620

Au 31 décembre 2020, les options d'achat et de vente n'ont pas été exécutées car le conseil d'administration de ladite société a approuvé sa dissolution et le début de la liquidation en conséquence le 20 décembre 2020 en raison de la détérioration de son activité, bien qu'il existe encore certaines options. qui peut être exécuté par le vendeur. En conséquence, le Groupe a procédé à l'enregistrement de l'effet des options d'achat et de vente non exécutées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

De même, le goodwill issu de la consolidation de cette filiale a été déprécié. Le montant de la dépréciation comptabilisé dans le compte de résultat s'élève à 1 921 952.



### **B2 Marketplace Ecommerce Group S.L.:**

Le 7 octobre 2019, la Société mère a acquis 51 % des actions de la société espagnole B2MarketPlace, S.L., pour un prix de 254 240 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

La société bénéficiaire de l'investissement, B2MarketPlace, S.L., est domiciliée à Apolonio Morales, 13c. La société est spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

La société et les actionnaires vendeurs se sont accordés des droits inconditionnels d'option d'achat et des droits d'option de vente sur les actions de la société pour les 49 % restants du capital de la société, exerçables dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un Prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2021, 2022 et 2023. Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des réglementations applicables détaillées dans la note 2 et de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation ne donnant pas le contrôle.

Sur la base des dispositions d'IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, le Groupe peut, au cours de la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition pour refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur la valorisation des montants comptabilisés à cette date.

Suite à cette réévaluation, le montant que la Société a comptabilisé au 31 décembre 2020 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant que le Groupe s'attend à payer, la juste valeur de ces passifs financiers s'élevant à 1 549 402 euros (2 021 306 euros en 2019), comptabilisés dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 1 396 181 euros (1 993 489 euros en 2019) et dans la rubrique « Autres passifs courants » pour un montant de 153 221 euros (27 817 euros en 2019) (voir note 10).

Le détail de la contrepartie donnée, de la juste valeur des actifs nets acquis et du goodwill à la date du regroupement d'entreprises est le suivant:

	<b>Euros</b>
<b>Valeur raisonnable de la contreprestation remise</b>	
Paiement effectué à la date d'acquisition	254 240
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 993 489
Contreprestation contingente	27 817

<b>Total des contreparties remises au 31 décembre 2019</b>	<b>2 275 546</b>
--	------------------

**Actifs nets identifiables acquis**

Investissements financiers à long terme	4 170
Immobilisations incorporelles	92
Immobilisations corporelles	4 479
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	43 357
Espèces	-
Dettes envers des établissements de crédit	(69 173)
Autres dettes	-
Créances commerciales et autres comptes à payer	(36 473)
<b>Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indentifiables</b>	<b>(53 547)</b>

<b>Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)</b>	<b>2 329 094</b>
<b>Dépréciation du Fonds de commerce (Note 5)</b>	<b>-</b>
<b>Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)</b>	<b>2 329 094</b>

Contreprestation remise en espèces	254 240
Espèces et autres actifs équivalents acquis	-
<b>Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition</b>	<b>254 240</b>

Le fonds de commerce généré a été affecté à l'Unité de Génération de Trésorerie correspondant à l'activité de la société acquise et est attribué au personnel et aux synergies dérivées de l'activité de la société acquise qui peuvent être offertes au Groupe Antevenio, complétant ainsi avec une nouvelle ligne d'activité, étant donné que la société acquise peut être utilisée pour développer les différentes lignes d'activité du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

<b>Euros</b>	<b>Montant brut contractuel</b>	<b>Correction par dépréciation</b>	<b>Valeur raisonnable</b>
Clientes	43 053	-	43 053

**FORESEEN MEDIA S.L.**

Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70,40% des actions de la société FORESEEN MEDIA S.L., pour un montant de 67 420 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le 4 février 2021, la société mère acquiert 29,60% du capital social de Sociedad Foreseen Media, S.L. à un prix fixe de 15 000 euros majoré d'une variable correspondant à l'équivalent de 15% de la Marge Brute générée en 2021 par les clients actuels et nouveaux de la Société de cette année-là, estimée à 43 000 euros (voir note 18).

La société bénéficiaire de l'investissement, FORESEEN MEDIA S.L., est domiciliée à Madrid, Calle Apolonio Morales, 13c. L'activité principale de la société est :

1. Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de parrainage et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.

2. L'obtention de contrats de parrainage publicitaire auprès d'entreprises ayant des agents eSports, qu'il s'agisse de ligues eSports, de clubs, de joueurs ou de tiers qui organisent des événements eSports.

3: La création et la gestion des Clubs eSports, leur marketing et vente et leur exploitation économique.

4. La représentation des joueurs et des clubs eSports, l'achat et la vente des droits d'image des joueurs. Si les dispositions légales exigent, pour l'exercice de certaines des activités incluses dans l'objet social, un titre professionnel, une autorisation administrative ou une inscription dans les registres publics, ces activités doivent être exercées par une personne titulaire de ce titre et, le cas échéant, ne peuvent être commencées avant que les exigences administratives requises ne soient remplies. Les activités connexes peuvent également être exercées par la société en tout ou en partie indirectement, par le biais de participations dans d'autres sociétés ayant des objets identiques ou similaires à ceux exprimés aux paragraphes précédents, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Compte tenu du caractère non significatif des chiffres relatifs à l'acquisition de cette société dans l'ensemble des comptes consolidés, les administrateurs n'estiment pas nécessaire de fournir d'autres informations à cet égard.

**REBOLD MARKETING AND COMMUNICATION, S.L.U.:**

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 de la Société mère, l'augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessous) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020 :

<b>Société</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%
Acceso Mexico	100%
Acceso Colombia	100%
Digilant Colombia	100%
Digilant INC	100%
Digilant Perú	100%
Digilant SA de CV	100%
Filipides	100%
Digilant Services	100%
Blue Digital	65%
Digilant Chile	100%
Acceso Panamá	100%
Blue Media	100%

**RAPPORT DE GESTION  
ANTEVENIO S.A.**

**RAPPORT DE GESTION CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2019**

Messieurs les Actionnaires

Exercice 2020

**SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'ANTEVENIO, S.A. AU LONG DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**1. Chiffre d'affaires et résultats d'Antevenio S.A., au long de l'exercice 2020**

Au cours de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2,1 millions d'euros, soit une baisse de 16 % par rapport au chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros de l'exercice 2019

Depuis le mois de juillet 2013, pratiquement toute l'activité réalisée dans le département de Media Trading a été transférée à Antevenio Rich & Reach, S.L.U., société participée à 100 % par Antevenio S.A. Depuis l'année 2014, Antevenio, S.A s'est spécialisée essentiellement dans l'approvisionnement de services corporatifs à ses filiales et aux différentes unités du Groupe.

Le résultat de l'exercice est une perte de 5,17 millions d'euros. Le résultat de l'exercice 2019 est un bénéfice de 1,35 million d'euros.

La répartition géographique des ventes est pratiquement la même qu'en 2019. L'Espagne reste la première région, générant 80 % des ventes de 2020, avec 78 % en 2019. Les ventes à l'international hors Europe ont été de 15 % en ligne similaire à 2019 qui était de 16 % ,et en Europe qui a diminué à 5 % contre 6 % en 2019.

## **2. Chiffre d'affaires des sociétés participées par Antevenio S.A. au cours de l'exercice 2020**

### **En milliers d'euros**

#### **Chiffre d'affaires**

Mamvo Performance, S.L.U.	5 074
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	2 531
Antevenio S.R.L.	4 904
Antevenio ESP, S.L.U.	3 736
Antevenio France S.R.L.	47
Código Barras Networks S.L.U	1 805
Antevenio Argentine S.R.L.	24
Antevenio Mexique S.A de C.V	2 814
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	1 208
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	2 024
React2Media. L.L.C.	2 426
Foreseen Media S.L.	360
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	524
Rebold Marketing and Communication, S.L.U. (*)	4 650
Acceso México (*)	242
Acceso Colombia (*)	140
Digilant Colombia (*)	754
Digilant INC (*)	16 401
Digilant Perú (*)	488
Digilant SA de CV (*)	12 328
Filipides (*)	1 780
Digilant Services (*)	464
Blue Digital (*)	732
Digilant Chile (*)	0

(\*) Sociétés dont le chiffre d'affaires n'est compris que depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation

## **3. Faits significatifs au long de l'exercice 2020**

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2020 de la Société mère, l'augmentation de capital a été approuvée, souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Marketing et Communication S.L.U. Cette société est à son tour la tête d'un groupe de sociétés (détaillées dans le tableau ci-dessous) qui sont donc consolidées à partir de cette date au sein du Groupe Antevenio consolidé au 31 décembre 2020 :

<b>Société</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>
Rebold Marketing and Communication, S.L.U.	100%
Acceso Mexico	100%
Acceso Colombia	100%
Digilant Colombia	100%
Digilant INC	100%
Digilant Perú	100%
Digilant SA de CV	100%
Filipides	100%
Digilant Services	100%
Blue Digital	65%
Digilant Chile	100%
Acceso Panamá	100%
Blue Media	100%

Suite à cette opération, Rebold Marketing et Communication, S.L.U. et ses sociétés contrôlées sont intégrées au groupe de consolidation Antevenio S.A.

Les raisons économiques de cette opération d'intégration étaient les suivantes :

- a) La nécessité d'avancer dans l'intégration commerciale des produits et services offerts par les entreprises intervenantes, ainsi que par les différentes équipes et unités, afin d'offrir un produit plus large et plus transversal, à la fois différent et innovant par rapport à la concurrence, et qui permette également d'accéder à un plus large éventail de clients, le tout à la lumière des recommandations et conclusions résultant de l'analyse de conseil externe réalisée à l'époque et en tenant compte du fait que les entreprises intervenantes bénéficient déjà d'un haut degré d'intégration.
- b) Simplifier et mieux coordonner la planification et la prise de décision, simplifier la structure de l'entreprise, en éliminant les doubles emplois, en tirant parti des synergies entre les entreprises et des économies d'échelle grâce à une affectation plus efficace des ressources et du système, et à une utilisation plus efficace des ressources humaines et professionnelles des entreprises, en créant les meilleures conditions dans lesquelles elles peuvent développer leurs activités. Ainsi, cette intégration vise à simplifier la structure juridique afin d'éviter la répétition des coûts de maintenance actuellement générés par les sociétés absorbées (tels que, entre autres, ceux découlant de la tenue de la comptabilité, de l'établissement et de la présentation des comptes annuels, de la tenue et de la légalisation des livres et des procès-verbaux des associés, de l'établissement et de la présentation des déclarations fiscales, de la demande et du renouvellement des certificats numériques, du service d'enregistrement dans le service de notification électronique de l'Agenda fiscal et de la présentation des formulaires réglementaires).

L'impact de la pandémie sanitaire Covid-19 a obligé les sociétés du groupe à prendre une série de mesures pour atteindre les objectifs suivants :

– Réduire les dépenses de fonctionnement : cette mesure a principalement concerné les nouveaux recrutements, le marketing, les formations non urgentes, les déplacements et l'organisation d'événements en face à face.

– Renforcer la compétitivité à moyen et long terme, en obtenant des prêts et des aides publiques.

Plus précisément, les mesures adoptées sont les suivantes :

### **Concessions de location**

De même, l'effet d'un plus grand degré de télétravail au sein de son personnel a entraîné la non-utilisation de certains espaces de bureaux, ce qui a conduit à des résiliations et à des économies de coûts de location.

En raison de ce traitement, Antevenio S.A. a comptabilisé une charge inférieure au cours des mois pour refléter les changements liés à la COVID-19.

### **Aides gouvernementales**

En réponse à la pandémie causée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement espagnol a approuvé une série de mesures auxquelles Antevenio S.A. avait droit, établies dans le décret-loi royal 9/2020, du 27 mars, en relation avec la suspension des contrats de travail.

Concrètement, Antevenio S.A. a bénéficié de l'une des mesures approuvées par le règlement susmentionné et, concrètement, pratiquement tous les travailleurs d'Antevenio S.A. ont été inscrits dans leurs ERTE respectifs du 1er mai au 31 décembre. Ce ERTE a, en moyenne, entraîné une réduction de 20 % des heures de travail, avec les économies de coûts salariaux qui en découlent. Cependant, l'entreprise a complété le salaire de tous les travailleurs partiellement de mai à octobre (les deux inclus), ainsi que 100 % du salaire d'octobre à décembre 2020.

D'autre part, le Décret-loi royal 8/2020 du 17 mars dans son article 29 a approuvé une ligne de garanties d'État d'un montant maximal de 100 milliards d'euros, du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique, pour faciliter le maintien de l'emploi et atténuer les effets économiques de la crise sanitaire. Les garanties seraient accordées aux financements octroyés par les institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit et aux liquidités des entreprises et des indépendants pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie.

Les accords du Conseil des ministres du 24 mars, du 10 avril, du 5 mai, du 19 mai et du 16 juin de 2020 établissent l'activation des tranches de la ligne de financement qui sont réparties comme suit :

- PME et indépendants : 67 500 millions d'euros
- Entreprises non-PME : 25 milliards d'euros
- Secteur du tourisme et activités connexes : 2 500 millions d'euros pour les indépendants et les PME.
- Acquisition ou location ou crédit-bail de véhicules automobiles de transport routier à usage professionnel : 500 millions d'euros pour les indépendants et les entreprises.

Cette ligne de garanties de l'État pour les entreprises et les travailleurs indépendants du ministère de l'Économie et de la Transformation numérique est gérée par l'Institut de crédit officiel par le biais des institutions financières qui accordent des financements aux entreprises et aux travailleurs indépendants pour atténuer les effets économiques de la pandémie, en aidant la liquidité et en couvrant les besoins en fonds de roulement des travailleurs indépendants, des PME et des



entreprises, afin de maintenir l'activité productive et l'emploi.

Les entreprises peuvent avoir accès à ces garanties par l'intermédiaire de leurs institutions financières, en formalisant de nouvelles opérations de financement ou en renouvelant des opérations existantes.

Antevenio S.A. a pu accéder à ce financement de l'Institut de Crédit Officiel, garanti par les garanties correspondantes de l'État, selon le détail suivant :

• **Prêts ICO** : Liste des prêts ICO obtenus auprès de différentes institutions financières Prêts ICO ::

GROUPE	PRODUIT	MONTANT
ANTEVENIO	PRÊT ICO	500 000

• **Lignes de crédit ICO** : Liste des polices de crédit ICO obtenues auprès de différentes institutions financières :

GROUPE	PRODUIT	MONTANT ACCORDÉ
ANTEVENIO	POLICE ICO	500 000

Les prêts ICO formalisés ont un délai de grâce de 12 mois. La possibilité de profiter du report de l'échéance initiale des garanties de l'Institut de crédit officiel, approuvé par la résolution du 25 novembre 2020, du secrétaire d'État à l'Économie et au Soutien aux entreprises, est en cours d'évaluation. Bien qu'aucune information supplémentaire ne soit disponible à ce stade sur le délai de grâce final et le coût financier plus élevé impliqué, le coût financier plus élevé ne devrait pas être significatif.

Au cours de l'année 2019, le Groupe a acquis deux nouvelles sociétés – **Foreseen Media et B2Marketplace** – qui apportent deux modèles d'affaires différents des modèles traditionnels du Groupe, mais qui s'intègrent parfaitement dans la gamme de services qu'il peut offrir au Groupe. Ces dernières années, Antevenio a suivi une stratégie d'acquisitions sélectives visant à développer de nouvelles sources de croissance, tant sur le plan géographique qu'opérationnel.

Le chiffre d'affaires de **Foreseen Media** en 2020 a augmenté de 16 % tandis que celui de **B2Marketplace** a augmenté de 280 %, ce qui confirme le succès de ces acquisitions et la bonne tendance de ces modèles, notamment celui du commerce électronique.

En ce qui concerne **B2Marketplace** et sur la base des dispositions de la norme NIIF 3 de Regroupements d'entreprises, le Groupe peut, pendant la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition pour refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Suite à cette réévaluation, le montant que le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2020 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant que le Groupe s'attend à payer, la juste valeur de ces passifs financiers

s'élevant à 1 549 402 euros (2 021 306 euros en 2019), comptabilisée dans la rubrique « Autres passifs non courants » pour un montant de 1 396 181 euros (1 993 489 euros en 2019) et en « Autres passifs courants » pour un montant de 153 221 euros (27 817 euros en 2019)

En ce qui concerne **React2Media**, au 31 décembre 2020, les options d'achat et de vente n'ont pas été exercées car le Groupe prévoit de liquider la société contrôlée au cours du prochain exercice, bien que certaines options existent encore et peuvent être exercées par la partie vendeuse. Par conséquent, le Groupe a enregistré l'effet des options d'achat et de vente non exercées et expirées comme s'il s'agissait d'une vente à des partenaires externes.

Le 31 décembre 2020, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce en consolidation apporté par la société contrôlée React2Media, L.L.C. car il prévoit de liquider cette filiale en 2021 compte tenu des résultats obtenus ces dernières années suite à l'acquisition de cette dite société au cours des années précédentes. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat s'élève à 2 196 mille euros.

En outre, le Groupe a déprécié la totalité du fonds de commerce de consolidation apporté par la société contrôlée Antevenio Publicité, S.A.S.U. en raison du fait que les prévisions d'avenir faites pour cette société ont été modifiées. Le montant de la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat s'élève à 3 191 mille euros.

## **PERSPECTIVES**

La crise du COVID accélère la transformation numérique des entreprises du monde entier et les acteurs du marketing numérique comme Antevenio sont en première ligne de cette transformation. Bien que l'entreprise ait subi l'impact de la crise dans certains de ses segments industriels spécialisés, comme le tourisme ; de nouvelles opportunités se sont présentées qui ont permis à Antevenio de se redresser fortement au cours du second semestre.

Notre solidité financière, la diversité de nos produits, les investissements réalisés au cours des années précédentes et les processus d'intégration menés à bien, nous permettent d'espérer un renforcement de notre leadership et de continuer à gagner des parts de marché. Au cours de l'année 2021, la visibilité reste limitée, mais la tendance des affaires suggère un dynamisme similaire à celui du quatrième trimestre 2020.

## **AJOUTS D'IMMOBILISATIONS**

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la Société au cours de l'année 2020 se sont élevées à 9,8 milliers d'euros et concernent principalement des équipements informatiques.

En 2020, il n'y a pas d'ajouts d'actifs incorporels

## **RISQUES**

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronter sont :

### **Risque de crédit**

Les principaux actifs financiers de la Société sont les soldes de caisse, la trésorerie et les crédits aux entreprises du groupe, les débiteurs commerciaux et les autres comptes à encaisser, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit en lien avec les actifs financiers.

Le risque de crédit de la Société est principalement attribué à ses dettes commerciales et à la récupérabilité des crédits avec les entreprises du groupe. Les montants se reflètent dans le bilan de situation net de provisions pour insolvabilité, estimés par la direction de la Société en fonction de l'expérience des exercices antérieurs et de leur évaluation de l'environnement économique actuel.

### **Exposition au risque de liquidité**

La Société maintient une politique de liquidité qui consiste à conserver les soldes des comptes disponibles en vue de garantir les paiements dérivés de la réalisation de l'activité elle-même.

### **Risque de taux de change**

La Société n'est pas exposée à un risque significatif de taux de change et elle ne réalise pas d'opérations avec des instruments financiers de couverture.

### **Risque personnes clés**

L'un des actifs principaux du Groupe Antevenio est celui d'avoir su réunir une équipe de personnes et dirigeants clé aux postes stratégiques du Groupe.

### **Risques Réglementaires**

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. 1Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. 2Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.
3. 3Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.

4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement vie privée et communications électroniques) du 10 février 2021.
5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy, le Comité Européen, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en processus continu de révision des normes en vigueur et imminentes, à travers un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec le fournisseur Deloyers afin qu'il promeuve la conformité réglementaire et collabore en cas de survenue d'un incident.

## **PERSONNEL**

Le nombre moyen de personnes employées en 2020 est de 16, soit le même nombre de personnes qu'en 2019.

## **DISTRIBUTION DE CAPITAL**

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

	<b>Nb. d'actions</b>	<b>% participation</b>
ISP Digital, S.L.U.	14 179 460	95,22%
Free Float	711 802	4,78%
<b>Total</b>	<b>14 891 262</b>	<b>100%</b>

## **ACTIONS PROPRES**

La société a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Euronext Growth, s'est conformée aux réglementations de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

### **Informations sur l'autorisation d'acquérir des actions propres**

Conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, l'Assemblée générale a approuvé le 19 juin 2019, à l'unanimité, d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le juge opportun, des actions de la Société, à travers tout moyen admis par le Droit, même à la charge des bénéficiaires de l'exercice et/ou réserves libres, avec les conditions suivantes :

- (a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.
- (b) Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.
- (c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix (10 %) pour cent du capital souscrit.
- (d) Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euro par action.
- (e) Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.
- (f) À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société ou la personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société aurait acquis préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées :

- (i) à leur aliénation ou amortissement ;
- (ii) à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, la remise d'actions ou options sur les actions, ou rétributions référencées à la valeur des actions ou autres instruments analogues, devant être remises directement aux travailleurs ou administrateurs de la société ou à conséquence de l'exercice des droits d'option dont ils pourront être titulaires ;
- (iii) à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un « liquidity contract » ;

(iv) à l'acquisition d'actions ou participations dans d'autres compagnies, auquel cas la limite référée à la lettre (c) précédente sera de cinq (5) pour cent.

Il a été convenu de même de déléguer sur le Conseil d'administration de la Société, revêtu de la capacité expresse de remplacement, les capacités en rapport avec le développement, la mise en marche, l'exécution et l'interprétation, le cas échéant, des conditions du plan de rétribution.

Les plans de rémunération effectués ont été les suivants :

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- (i) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
- (ii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- (iii) la valeur des actions sera à titre gratuit : et
- (iv) la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
- (v) permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Le 1er juillet 2019, les deux autres bénéficiaires du plan ont exercé 50 000 options au prix de 5,4 euros dans les conditions prévues par le plan de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

À la suite de ces exécutions décrites ci-dessus, le plan a été entièrement résilié au 31 décembre 2019.

### **Soldes et transactions avec les administrateurs et la Haute Direction**

Les montants reçus par le Conseil d'Administration ou par le personnel de la haute direction, sont détaillés ci-après :

	<b>Haute direction</b>	
	<b>31/12/20</b>	<b>31/12/19</b>
<b>Soldes et salaires</b>	1 340 894	318 964
<b>Total</b>	1 340 894	318 964

Les postes au sein du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Au 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas d'engagements pour compléments visant les pensions, les avais ou les garanties accordés en faveur de l'Organe d'Administration.

### **Autres informations concernant le conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte n'ont encouru aucune situation de conflit, conformément aux dispositions de l'article 229.

### **ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Pendant l'exercice 2020, plusieurs projets ont été continués, parmi lesquels nous pouvons souligner : Coobis, plateforme marketplace pour les services de publication de contenus. MDirector et sa transformation en plateforme cross-channel ainsi que son développement de différentes applications :

- Marketing Automation,
- Email Transactional,
- Multi-Step Landing Pages.

Nous avons également poursuivi le projet Datalake, un évaluateur et un recommandeur dynamique de campagnes de marketing. Il fonctionne comme un référentiel dans lequel sont stockées toutes les données d'une entreprise, qu'elles soient structurées ou non, toutes celles-ci sont brutes, sans aucune organisation, pour les analyser ultérieurement. Une fois les informations analysées, des actions peuvent être menées telles que : (i) la conception d'une politique publique ; (ii) la création d'une stratégie marketing ; (iii) la prévision de l'évolution d'une maladie dans la population.

Parmi les autres projets pour lesquels les travaux de recherche et de développement se sont poursuivis, citons les suivants : Profiling Tool, Projet Lune, basé sur un projet d'application de la technologie dans la démaquétisation des nouvelles d'informations pour faciliter un meilleur traitement de celles-ci, et un nouveau projet démarré fin 2019 : Speech-to-text ; une initiative qui vise à évaluer et à intégrer diverses technologies afin d'ajouter de la valeur à la chaîne de surveillance des médias par la transcription automatique du contenu de la radio et de la télévision. Les résultats à poursuivre sont :

- Réduire le temps de livraison des documents informatifs au client final – entre la diffusion du contenu et la livraison par plateforme web ou par alerte e-mail.
- Rationaliser le processus interne d'identification des éléments d'information – ci-après dénommé « visualisation ».

Enfin, au cours de l'année 2020, le projet de logiciel de concurrence intelligente « B2 Marketplace Analytics » a été développé, « qui consiste à fournir des solutions technologiques pour la gestion des places de marché, basées sur (1) la gestion synchronisée des stocks et des prix, (2) l'intégration massive des produits sur les plateformes, (3) l'analytique avancée sur les ventes par référence et par pays et (4) la gestion et l'optimisation de la publicité avec l'IA et les modèles prédictifs ».

Notamment, les montants des dépenses découlant de l'investissement en R+D+i sont indiqués dans le tableau ci-dessous, avec la déduction fiscale correspondante générée par ceux-ci :

Projet	Lune	B2MP	CrossMdirecto	Coobis	Data Lake	TOTAL
<b>Montant</b>						
<b>Dépenses</b>	386 324,30	327 524,54	109 799,62	138 578,70	293 876,82	<b>1 256 103,98</b>
<b>Déduction</b>	102 500,55		13 175,95	16 629,44	77 972,15	<b>210 278,09</b>



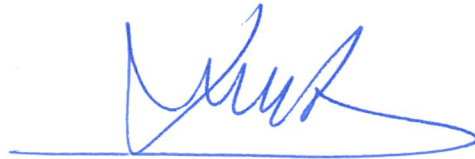
**RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION**

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration d'**Antevenio, S.A.** rédige les Comptes annuels et le Rapport de Gestion correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 et composés des pages jointes du numéro 1 au numéro 74.

Madrid, le 31 mars 2021  
Le Conseil d'administration



M. Fernando Rodes Vilá  
Président du Conseil



M. Juan Rodes Miracle  
Secrétaire



M. Jordi Ustrell Rivera  
Membre du conseil d'administration



Ms. Andrea Monge Rodríguez  
Membre du conseil d'administration

**RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION**

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration d'**Antevenio, S.A.** rédige les Comptes annuels et le Rapport de Gestion correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 et composés des pages jointes du numéro 1 au numéro 74.

Madrid, le 31 mars 2021  
Le Conseil d'administration



---

M. Richard Pace  
Membre du conseil d'administration

## RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration d'**Antevenio, S.A.** rédige les Comptes annuels et le Rapport de Gestion correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2020 et composés des pages jointes du numéro 1 au numéro 74.

Madrid, le 31 mars 2021  
Le Conseil d'administration

ASISTIÓ TELEMÁTICAMENTE Y FORMULÓ LAS CUENTAS  
PERO FÍSICAMENTE NO PUEDE FIRMARLAS POR MOTIVOS  
LOGÍSTICOS RELACIONADOS CON RESTRICCIONES COVID.

---

M. Vincent Bazi  
Membre du conseil d'administration



ANTEVENIO